

En quête de patrimonialisation : la mémoire des morts – le
cas du cimetière de l'Hôpital à Albi

Lauriane FALANDRY

sous la direction de Claudine GAUTHIER

Université de Bordeaux

Sciences de la santé/Sciences de l'Homme

146 rue Léo Saignat CS 61292

33 076 Bordeaux CEDEX

www.u-bordeaux.fr

Organisme de rattachement :

GARAE

53 rue de Verdun

11 000 Carcassonne

2014

Résumé

Au travers de l'étude des efforts de l'Association de sauvegarde du Vieil Alby pour la réhabilitation du cimetière de l'hôpital, cette enquête vise à interroger le sens donné par les citoyens au patrimoine de leur ville. Par le biais d'entretiens, d'observations et de dépouillement d'archives, nous avons pu mettre en évidence l'importance particulière accordée aux « personnages », citoyens illustres considérés comme les édificateurs de la ville d'Albi dans tout ce que son aspect actuel a de remarquable, et lier cette importance à la valeur esthétique et identitaire attribuée au cimetière.

Remerciements

Ce travail doit beaucoup à l'implication, à la passion et aux efforts de tous ceux qui se mobilisent pour la sauvegarde de ce cimetière et ont rassemblé des documents, conduit des travaux, effectué des recherches, engagé des actions pour lui éviter de tomber dans la ruine et l'oubli.

Je remercie aussi Claudine Gauthier de m'avoir encouragé·e dans cette entreprise, ainsi que le GARAE, son président Daniel Fabre et sa vice-présidente Sylvie Sagnes, pour m'avoir accueilli·e au sein de leur institution.

Sommaire

Introduction.....	3
Sources.....	8
1. Dossier de presse.....	9
2. Communication de Francis Carrade.....	12
3. Étude réalisée par les élèves du Caousou.....	13
4. Archives.....	16
Le cimetière et sa mise en patrimoine.....	17
1. Histoire de l'hôpital et du cimetière.....	17
2. L'Association pour la Sauvegarde du Vieil Alby.....	21
3. Situation actuelle du cimetière et tentatives de mise en valeur.....	23
Observations et analyses.....	29
Conclusions.....	37
Bibliographie.....	39
1. Sources primaires.....	39
2. Sources secondaires.....	41
Annexes.....	45
Table des matières.....	XVII

Introduction

Cette recherche se propose d'aborder, à travers l'étude du cimetière de l'hôpital d'Albi, les représentations du patrimoine qui se construisent chez les personnes s'engageant, localement, dans la (re)découverte et la mise en valeur d'éléments de leur environnement. Derrière ce champ d'étude se profilent les questions de mémoire et de transmission, leur place dans les jeux d'identité (construction pour soi, construction pour les autres – ce que l'on donne à voir), ici portée par les morts et la place qui leur est faite, dans le contexte particulier de ce cimetière et de son inscription dans la ville d'Albi et l'histoire albigeoise. Le terrain de cette enquête, un cimetière, amène plus spécifiquement à la question de l'inscription spatiale des morts, et de la transmission, construction en permanence renouvelée, d'une mémoire générationnelle comme élément d'une histoire locale. L'entassement des corps et des noms en un lieu dédié le transforme en un livre où s'écrit l'histoire d'un quartier, d'une ville, d'une région ou d'un pays, histoire portée par les citoyens à présent décédés et par les souvenirs qui en ont été gardés ; ceux-ci se constituent en un héritage culturel et social qui trouve un ancrage dans le cimetière, ses pierres, les corps qu'il contient. Les sépultures deviennent support matériel de la narration et témoins de conditions d'existence passées (Durand, 1993).

Le cimetière de l'hôpital d'Albi est un cimetière du XIX^e siècle, aujourd'hui à l'abandon : on n'y enterre plus qu'à de rares exceptions, le site n'est plus entretenu, les sépultures deviennent ruines malgré les efforts de quelques bénévoles, descendants d'inhumés ou passionnés par l'histoire de la ville ; la mairie, garante de la police des cimetières, et l'hôpital, dans l'enceinte duquel se trouve le cimetière, se renvoient les responsabilités. Les personnes qui se mobilisent pour la sauvegarde de ce site se sont regroupées autour de l'Association pour la Sauvegarde du Vieil Alby¹, et tentent d'obtenir les moyens de réhabiliter les lieux pour les valoriser en tant que patrimoine, d'autant que le cimetière surplombe le boulevard Sibille, classé au titre des sites historiques depuis 1925, et

1 Présentée comme suit sur le site de la mairie (http://www.mairie-albi.fr/vie_quotidienne/associations/patrimoine.html), dernière consultation le 21/02/2015) : « *Préserver le centre historique d'Albi et participer à sa promotion. Journées du patrimoine, journées portes ouvertes, conférences et réceptions diverses pour parution et signatures d'ouvrages concernant le patrimoine architectural et culturel.* ». Voir infra, « Le cimetière et sa mise en patrimoine », partie 2 – « L'Association pour la Sauvegarde du Vieil Alby ».

renferme un bosquet de cyprès bénéficiant du statut de site inscrit depuis 1942². Sauvegarder le cimetière consiste entre autres à motiver les propriétaires des concessions à s'occuper de leur entretien, et à soutenir une demande de classement au titre de site classé.

Ce cimetière se trouve à Albi, ville dont la Cité épiscopale a été classée au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2009³. Face à cette structure imposante, de renommée mondiale et qui bénéficie d'un soin à la mesure de l'importance qui lui est reconnue, le cimetière de l'hôpital, dont nombre de gens ignore l'accès et qui tombe en ruines, relève d'une autre échelle de reconnaissance. Les « grands hommes » qui y reposent sont essentiellement liés à l'histoire locale ; on y trouve des noms au rayonnement international, comme Toulouse-Lautrec ou Schoelcher, mais ceux qui sont inhumés là ne sont pas les individus ayant contribué à cette notoriété ; par ailleurs, le bosquet de cyprès planté sur le terrain du cimetière est inscrit au titre des sites. Le lieu bénéficie donc déjà d'une reconnaissance partielle, mais sans commune mesure avec l'échelle de valeur sur laquelle se situe la Cité Épiscopale. Le cimetière de l'hôpital se trouve à la lisière de la zone-tampon entourant celle-ci, et surplombe le boulevard Sibille qui, lui, y est inclus⁴.

« Les lieux de mémoire, ce sont d'abord des restes. » (Nora, 1984, p. XXIV) – le cimetière, lieu de dépôt des restes humains, semble donc tout désigné pour être constitué en lieu de mémoire, tout du moins tant que dure le souvenir de l'individu inhumé (on entend parler d'un laps de temps couvrant trois générations, durée observée par exemple dans le Minervois (Sagnes, 2004)). Dans son introduction à l'ouvrage qu'il consacre aux lieux de mémoire, Pierre Nora rappelle que

2 Voir infra « Le cimetière et sa mise en patrimoine », partie 3 - « Situation actuelle du cimetière et tentatives de mise en valeur ».

3 Les critères retenus pour le classement de la Cité épiscopale d'Albi sont les suivants :

« – (iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

– (v) être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible. »

(Source : <http://whc.unesco.org/fr/criteres/>, dernière consultation le 24/02/2015).

4 Voir plan des limites de la zone protégée et de la zone-tampon en annexe 1.

l'histoire est ce qui se constitue lorsque la mémoire n'est plus vécue : « le temps des lieux, c'est ce moment précis où un immense capital que nous vivions dans l'intimité d'une mémoire disparaît pour ne plus vivre que sous le regard d'une histoire reconstituée » (*op. cit.*, p. XXIII) ; comment ne pas y voir un parallèle avec la vie des morts, « personne[s] humaine[s] émancipée[s] plutôt que privée[s] de [leur] corps » (Brossat, 2011, p. 125), quand leur mémoire individuelle s'efface du vécu de chacun et que se fait soudain sentir le besoin de réinvestir et redonner de l'importance au lieu de leur dernière inscription physique ? Avec le passage des générations, la mémoire des morts individuels se dilue dans l'oubli et, devenue témoin du passage du temps et propriété collective, se constitue en ancrage communautaire (renforcé par l'unité de leur présence : les sépultures sont regroupées en un lieu spécifique, dans la terre). Ici, l'importance est donnée à leur vie publique plus que personnelle ; c'est alors un lien fondé non sur la parenté, mais sur l'histoire, qui est mis à l'œuvre, rendant possible la constitution en patrimoine.

Dans le cas d'un cimetière, l'intérêt esthétique peut tenir tant au paysage qu'à l'architecture funéraire, et celle-ci est un support de mémoire ; visiter un cimetière, découvrir les tombes, s'intéresser aux inscriptions qu'elles portent, aux noms, aux dates, aux épitaphes, c'est démêler une histoire riche et dense, de liens familiaux, de parcours de vie, parfois d'événements remarquables, évoqués par des détails : cette tombe d'un maître de forges recouverte d'une dalle en fonte, ou cette épitaphe, émouvant témoignage :



« Sous ce marbre glacé s'est enfui avec toi mon amour, mon repos, le bonheur de ma vie. Il ne reste que ma foi, et l'espoir, tendre époux, de t'être réunie. Priez pour lui. »

Prolonger cette recherche dans les archives de la ville et du département et avec les anecdotes rapportées par ceux qui les connaissent, c'est accéder à une autre compréhension d'un territoire, d'une société et des relations qui la font, en remettant les vies humaines et les relations interpersonnelles, dans ce qu'elles peuvent avoir à la fois de trivial et de rocambolesque, au centre de l'histoire.

Qui sont les morts du cimetière de l'hôpital, que raconte-t-on sur eux, quelle histoire de la ville écrit-on au travers de leur histoire ? Que cherche-t-on à préserver au travers des tentatives de mise en patrimoine de ce cimetière, et comment ? Quels sont les arguments mobilisés par l'association pour mettre en avant l'aspect patrimonial du cimetière ?

L'ouvrage de Georg Germann et Dieter Schnell, *Conserver ou démolir ? : Le patrimoine bâti à l'aune de l'éthique* (2014) présente une réflexion sur le patrimoine à partir d'une analyse éthique des questions posées par la conservation des monuments. Dans le préambule à cet ouvrage, Paul Bissegger en résume ainsi la problématique : « (...) pourquoi les humains aiment-ils les monuments ? pourquoi faut-il conserver ce patrimoine bâti ? en fonction de quels critères ? » (Germann & Schnell, 2014, p. 11). Après avoir présenté le concept d'éthique, particulièrement tel que développé chez Kant et Schopenhauer (« *La valeur morale d'une action se trouve chez Kant dans la règle de conduite que l'on suit, et, chez Schopenhauer, dans le but qu'elle poursuit.* » (id., p. 21)), Germann en propose une application aux questions de définition du patrimoine et d'action patrimoniale, dans le cadre de la « Suisse bâtie ». C'est le patrimoine monumental qu'il désigne ainsi, de manière large :

« Tout d'abord, nous concevons le domaine monumental d'une manière qui ne soit pas trop étroite ; nous admettrons qu'il intègre les éléments les plus variés auxquels un individu, un groupe, une communauté religieuse, une nation, ou même l'humanité entière a pu attacher une valeur mémorielle. Dans cet ensemble, nous choisirons une sélection d'éléments cultivés ou construits. »

(id., p. 32)

Il énumère alors des exemples de paysages façonnés par l'humain. Cette vision s'intègre dans les éléments de définition qu'il proposait plus tôt dans ce même ouvrage :

« En effet, le caractère symbolique, l'appréciation largement partagée, et les liens affectifs, peuvent servir de base à une définition. »

(id., p. 29)

Germann s'interroge alors :

« Pourquoi faut-il agir ? Selon une conception généralisée que je partage, la raison de cette protection est la menace de perte ou de destruction de points de repères familiers dans l'espace et le temps, qu'il s'agisse d'un orme centenaire et malade ou d'une cathédrale incendiée par un bombardement d'artillerie. »

(id., p. 33).

Cette conception qu'il évoque l'est aussi dans l'article de Durand, qui la met en lien avec le cimetière (Durand, 1993) :

« Or, beaucoup l'ont écrit (Lefevre 1990 : 44), le patrimoine c'est ce que l'on perd, ou du moins ce que l'on pense risquer de perdre : c'est quand on estime nécessaire de défendre leur rôle mnémonique que les cimetières sont étiquetés « patrimoine culturel ».

(Durand, 1993)

Dans les pages qui suivent, je présente le contexte du terrain d'enquête et les sources primaires sur lesquelles s'appuie mon travail ; celles-ci permettent de reconstituer l'histoire du cimetière et de son inscription dans la ville, ainsi que d'éclairer les observations effectuées sur place, auprès de citoyens albigeois, révélant la place qu'occupe le cimetière dans le patrimoine de la ville.

Divers documents d'annexes (archives, articles de presse...) viennent compléter ce rapport d'enquête.

Sources

Une de mes premières tâches a consisté à rassembler les sources disponibles sur le cimetière de l'hôpital, au-delà des quelques articles publiés par *La Dépêche du Midi*, qui avaient éveillé mon attention sur la question (et dont le corpus a pu être complété plus tard grâce au dossier de presse tenu par M. Carrade). Après avoir visité le cimetière une première fois, je me suis rendu·e à la Maison du Vieil Alby, où j'ai pu obtenir un plan du cimetière ainsi que la retranscription d'une communication de M. Francis Carrade à la Société des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres du Tarn⁵, le 13 avril 2011, publiée dans le 65^e bulletin, celui de l'année 2011. Cette communication retrace brièvement l'histoire du cimetière et présente sa situation actuelle avant de donner quelques indications biographiques sur les résidents d'une sélection de tombes, et m'a fourni de premières pistes d'enquête en termes d'archives.

Le plan disponible à la Maison du Vieil Alby est une reproduction de celui dressé par des élèves géomètres-topographes ayant effectué, en 2008, dans le cadre de leurs études en BTS au lycée Le Caousou à Toulouse, un travail de recherche sur le cimetière de l'hôpital⁶. Leurs travaux ont permis d'établir un plan précis du cimetière, de l'état des tombes, ainsi que la liste des personnes inhumées lorsqu'il était encore possible de les identifier ; ces données sont venues compléter les recherches menées par certaines personnes passionnées par l'histoire du lieu et de ses résidents. S'y adjoignait un exercice consistant à imaginer la possible mise en valeur du site, les rénovations à effectuer, les règles de sécurité à prendre en compte – tout ceci à titre purement scolaire, comme il est précisé à plusieurs reprises dans le rendu des travaux.

Un projet de rénovation avait aussi été envisagé, à titre personnel et en vue d'être soumis pour financement à l'institution dont dépend le cimetière (mairie ? hôpital ?), par un architecte nommé Lucien Laporte ; suite à son décès, l'idée n'a pas abouti. Il est très brièvement décrit dans la communication de M. Carrade :

5 Fondée en 1878 par Émile Jolibois (1813-1894), archiviste tarnais, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn se présente comme « *vouée principalement à la connaissance de l'histoire et à la sauvegarde du patrimoine du département* » ; elle « *organise des conférences, des journées d'étude et publie un bulletin annuel* » (voir <http://ssabl.tarn.fr/> ; dernière consultation le 31/01/2015).

6 Celui-ci m'a bien aimablement été communiqué par M. Sablayrolles, enseignant en BTS géomètre-topographe au lycée Le Caousou ; qu'il en soit remercié.

« (...) un projet de l'architecte Lucien Laporte prévoit [l']aménagement [du cimetière] en lieu de promenade et de méditation face à la cathédrale (...) »

(Carrade, 2011, p. 103)

Le catalogue des archives du Tarn fait ressortir de nombreuses délibérations autour des questions du déplacement des cimetières, de la création d'un nouveau lieu d'inhumation, de l'extension ou de la rénovation de ceux existants, etc. L'histoire ainsi reconstituée est cependant incomplète car, pour citer Francis Carrade, qui me répéta cela plus tard, lors d'une visite au cimetière : « (...) [les] archives [de l'hôpital] ont d'abord été entreposées à l'humidité sous un mauvais hangar à la Renaudié pour finir à la décharge il y a une quarantaine d'années, emportant ainsi la mémoire écrite de ces disparus » (Carrade, 2011).

Ces documents sont des sources de renseignements sur l'histoire du cimetière de l'hôpital ainsi que sur l'intérêt qui lui a été porté plus récemment, notamment en termes de sauvegarde et de réhabilitation.

1. Dossier de presse

Le corpus d'articles rassemblés suite à mes recherches et complété par le dossier de presse tenu par M. Carrade est constitué de quatorze références⁷, plus de la moitié (8) en étant parue dans *La Dépêche du Midi*, le tiers (4) dans *Le journal d'ici*, une dans *Le Tarn Libre*, une dans *Le Parisien*.

La Dépêche du Midi est un journal de presse quotidienne régionale et départementale diffusé à environ 180 000 exemplaires⁸ dans huit départements : ceux de la région Midi-Pyrénées ainsi que l'Aude et le Lot-et-Garonne, respectivement départements du Languedoc-Roussillon et de l'Aquitaine⁹. Les articles présentés ici ont tous été publiés dans l'édition locale Tarn-Albi.

Le journal d'ici est un journal de presse hebdomadaire régionale diffusé « dans tout le département du Tarn, dans le canton de Revel (31) et à Saint-Pons-de-Thomières (34) »¹⁰ (zone

7 Se reporter à la partie Bibliographie – Sources primaires pour le détail des références.

8 Informations OJD <http://www.ojd.com/Support/la-depeche-du-midi>, consulté le 02/12/2014

9 Avant la refonte de la découpe régionale.

10 Source : site web du journal <http://www.lejournaldici.com/qui-sommes-nous>, consulté le 02/12/2014

autrement désignée sur le site par « Tarn et Lauragais ») à environ 6000 exemplaires¹¹.

Le Tarn Libre est un journal de la presse hebdomadaire régionale diffusé à environ 13000 exemplaires¹².

L'article publié par *Le Parisien* l'a été sur le site web, édition « Toulouse ».

Le sujet est donc essentiellement – si ce n'est exclusivement – local, mais bénéficie tout de même d'une certaine visibilité dans les environs d'Albi.

La répartition des articles selon leur date de publication¹³ révèle qu'il ne s'agit pas simplement de mentionner un lieu patrimonial à un moment opportun – l'enchaînement des fêtes de la Toussaint et des morts, les premier et deux novembre – comme on aurait pu s'y attendre : seulement cinq articles¹⁴ sur les quatorze profitent de cette occasion pour aborder le sujet. L'événement particulier que constitue l'acte de vandalisme perpétré dans le cimetière en 2011¹⁵ a été le sujet des trois articles répertoriés cette année-là. Trois articles ont été publiés en rapport à des visites organisées au cimetière : deux, par *La Dépêche du Midi*, la veille et le lendemain d'une visite organisée par M. Francis Carrade le 11 mai 2013, et un par *Le Journal d'Ici* du 13 au 19 décembre 2012 à l'occasion d'une visite organisée par l'Association des Guides Interprètes du Tarn (AGIT) le 15 décembre 2012 ; un autre a été publié dans *Le Journal d'Ici* du 4 au 10 octobre 2007 et mentionne, à l'occasion d'une conférence de descendants d'Henri-Paschal de Rochegude ayant écrit un livre sur leur ancêtre, les récentes avancées dans les spéculations sur la localisation de la tombe, anonyme, de l'amiral.

Restent deux articles publiés par *Le Journal d'ici*, respectivement début décembre 2003 et fin novembre 2007 : le premier fait état de la situation du cimetière, du délabrement des tombes et

11 Informations OJD <http://www.ojd.com/Support/le-journal-d-ici-tarn-et-lauragais>, consulté le 02/12/2014

12 Informations OJD <http://www.ojd.com/Support/le-tarn-libre>, consulté le 02/12/2014

13 1 en 1997 (novembre), 1 en 2003 (décembre), 3 en 2007 (octobre-novembre), 1 en 2010 (fin octobre), 3 en 2011 (avril), 1 en 2012 (mi-décembre), 4 en 2013 (mai, novembre).

14 *La Dépêche du Midi* 97 ; *La Dépêche du Midi* 2007 ; *La Dépêche du Midi*, le 30 octobre 2010 ; *La Dépêche du Midi*, 1^{er} novembre 2013 ; *Le Tarn Libre* du 1^{er} au 07 novembre 2013.

15 L'enquête de police menée suite aux dégradations constatées dans le cimetière a révélé la culpabilité de deux adolescents qui auraient agi sans intention profanatoire suite à la consommation de substances illicites ; ils ont ainsi détérioré vingt-cinq tombes, cassant des croix, lançant des pierres sur les voitures stationnées en contre-bas. le long du boulevard.

de l'échéance de la reprise de concessions fixée par la mairie, événement que M. Carrade a désigné comme élément déclencheur des efforts actuellement déployés pour la mise en patrimoine du site. Titrant « *Un "Père Lachaise" en ruines* » – première apparition de cette expression dans le corpus de presse que j'ai relevé –, l'article présente très brièvement le cimetière et donne quelques-uns des noms célèbres qui s'y trouvent inhumés :

« Deux anciens maires d'Albi de la famille De Gorsse côtoient Paul-Emile Pezous, président de la chambre de la Cour d'Appel de Paris. On y trouve également les sépultures du Comte Gardes, chevalier du Pape Pie IX, des sœurs de la charité Saint-Vincent de Paul, d'Alban Rossignol, président du Conseil général ou encore du Comte et de la Comtesse Charles de Toulouse-Lautrec. »

(Le journal d'ici, du 4 au 10 décembre 2003, p. 28)

Il rapporte ensuite les propos du conseiller municipal délégué de l'époque, qui justifie le processus de reprise de concessions par la responsabilité qui incomberait à la mairie en cas d'accident sur le site. Selon cette personne, la mairie demande simplement à ce que les tombes soient entretenues, par la famille ou non ; à défaut, les restes seront placés dans un « *ossuaire aménagé* » (*id.*). Elle fait cependant part de son intention de maintenir les sépultures des défunts célèbres :

« Pour autant, il n'est pas question de toucher aux tombes des hommes illustres. "La mairie est attachée à ses hommes célèbres qui ont fait l'histoire de la ville donc nous entretiendrons leurs tombes mais si la famille est toujours en vie, il faut qu'elle s'en occupe", poursuit Louis Barret [conseiller municipal] ».

(id., p. 28).

Le second article aborde le problème de la responsabilité de l'entretien du cimetière et des recherches menées en vue de déterminer la propriété de la parcelle :

« Mais jusqu'à maintenant, personne ne semble décidé à revendiquer [le cimetière]. L'hôpital attend les résultats des recherches en cours et du côté de la mairie, la réponse est claire : "nous n'avons actuellement aucune preuve. Pour nous, ce cimetière est privé et appartient à l'hôpital. En revanche, si des justificatifs permettent de dire que la mairie en est propriétaire, nous ne nous défilons pas et assumerons la charge", ajoute

la première adjointe Nicole Engel. »

(Le journal d'ici, du 22 au 28 novembre 2007, p. 35)

Il mentionne aussi l'étude que les élèves du Caousou s'apprêtaient à mener, ainsi que des projets de visite du cimetière et l'inscription envisagée au titre des sites. Dans un encart, il rappelle les personnages connus qui y sont enterrés, avec un développement particulier sur Marc-Antoine Schoelcher, frère de Victor Schoelcher, à qui l'on doit la loi d'abolition de l'esclavage de 1848 ; le texte consiste en une notice biographique qui retrace l'inscription en albigeois de Marc-Antoine par sa descendance.

2. Communication de Francis Carrade¹⁶

Ce document est la retranscription d'une communication donnée le 13 avril 2011 à la Société des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres du Tarn par M. Francis Carrade, retraité qui poursuit des recherches sur l'histoire de grands noms du Tarn ou de bâtiments célèbres et s'est pris d'intérêt pour le cimetière de l'hôpital, où est inhumée une partie de sa famille. Cet opuscule, tiré du 65^e bulletin de la Société des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres du Tarn publié en 2011, et diffusé entre autres par la Maison du Vieil Alby, fait état des connaissances sur l'histoire du cimetière et de sa situation actuelle – lieu à l'abandon, sépultures menacées par le délabrement, volonté de réhabilitation et engagement d'une procédure de classement. Il s'accompagne d'une soixantaine de notices biographiques retraçant les événements remarquables de l'inscription dans l'histoire locale, parfois nationale, de certains membres des familles inhumées, et se termine sur un appel à l'aide :

« Il [le cimetière] mériterait certainement que les autorités d'aujourd'hui veillent à sa conservation et à son entretien. L'Association de sauvegarde du vieil Albi ainsi que des bénévoles s'efforcent de le maintenir et de mobiliser les énergies. Ils ne peuvent tout faire et appellent à l'aide. »

(Carrade, op. cit., p. 130)

16 CARRADE, FRANCIS, *Le « Cimentèri Vièlh » de l'hôpital d'Albi*, 2011 ; voir Bibliographie – Sources primaires.

3. Étude réalisée par les élèves du Caousou¹⁷

Le document présenté ci-dessus mentionne quelques-uns des travaux ayant aidé à sa réalisation, parmi lesquels une étude topographique réalisée par trois élèves du lycée Le Caousou sur l'année scolaire 2007-2008 en vue de valider leur BTS de géomètre-topographe ; M. Carrade précise avoir « *pu les faire venir, connaissant leur directrice* » (Carrade, *op. cit.*, p. 104). Les résultats de cette étude ont fourni un plan précis du cimetière et des sépultures¹⁸, une liste des personnes qui y sont inhumées, ainsi qu'un relevé de l'état des tombes et une estimation de l'urgence de leur réhabilitation.

Les trois élèves qui ont conduit cette recherche ont récupéré et comparé les bases de données de l'Association du Vieil Alby et du centre funéraire d'Albi afin de créer une nouvelle base de données susceptible d'être complétée lors de travaux ultérieurs. Le recoupement des informations, qu'ils ont par la suite vérifiées sur le terrain et, le cas échéant, corrigées, ont permis de recenser cinq-cent quatre (504) inhumés dans trois-cent neuf (309) tombes et d'établir une catégorisation du type de sépulture et de l'état d'icelles.

La base de données ainsi créée est constituée de trois tables :

- une pour les inhumés : la table « Personne » répertorie les défunts selon les champs « nom », « nom de jeune fille », « prénom », « date de décès » et « tombe remarquable » (indication de l'éventuelle valeur historique et/ou esthétique que l'on peut lui reconnaître) ;
- une pour les tombes : la table « tombe » permet de retrouver le type de la tombe, son état, l'urgence estimée de sa réhabilitation, et donne la possibilité d'adjoindre une photo à chaque enregistrement ;
- une pour les propriétaires des concessions : la table « propriétaires des tombes » indique dans des champs séparés le numéro de tombe, le nom du propriétaire, son adresse, son code postal, sa commune de résidence.

Enfin, une quatrième table, nommée « repérage », permet de croiser les données des trois précédentes.

17 CONTE-TISNERAT, Yan, ROUSSEL, Loïc, SALVETAT, Olivier, *Ville d'Albi – Plan du cimetière, répertoire des concessions, projet d'aménagement*, projet de fin d'étude de BTS géomètre-topographe, lycée Le Caousou (Toulouse), session 2007-2008. Voir Bibliographie – Sources primaires.

18 Voir le plan de masse, annexe 2 – tirée de l'annexe 21 de Conte-Tisnerat, Roussel, Salvetat, *op. cit.*

Les auteurs de ce travail ont inventorié cinq types de tombes :

« • *Tombe en terre* : L'emprise de la tombe est marquée par une surface de terre ou de gravier plus ou moins bien délimitée.

• *Stèle* : La tombe est marquée d'une croix (le plus souvent) ou d'une borne en pierre.

• *Dalle* : La tombe est composée d'une dalle en pierre (ou en fonte pour la tombe N°12) posée sur le sol. Elle peut être surmontée d'une stèle, d'une croix ou entourée d'une clôture

• *Caveau* : Une tombe comportant plusieurs étages permettant d'accueillir plusieurs défunts.

• *Tombeau* : Construction en général assez importante permettant d'accueillir plusieurs défunts et d'aspect souvent remarquable. »

(Conte-Tisnerat, Roussel, Salvetat, 2008, p. 73)

Concernant l'état des sépultures, ils en distinguent trois : bon, moyen et mauvais, selon les critères suivants :

« • *BON* : Une tombe est considérée en bon état si elle n'est pas cassée et si elle n'est pas recouverte de végétation.

• *MOYEN* : L'état moyen est appliqué lorsque les écritures ne sont pas très lisibles ou que la tombe est partiellement recouverte de végétation.

• *MAUVAIS* : Lorsque la tombe est cassée, illisible ou recouverte intégralement de végétation, elle sera considérée en mauvais état. »

(id., p. 73)

L'urgence des réhabilitations à effectuer a été évaluée selon des critères de sécurité et d'esthétisme, car la consigne était de réfléchir aux conditions de mise en place d'un site tourné vers l'accueil du public :

« Cette classification prend en compte l'état de la tombe mais aussi le fait

que la tombe soit remarquable. Ceci s'explique par le fait que l'objectif final est de faire visiter le cimetière. Il faut donc que les tombes remarquables soient dans le meilleur état possible pour proposer au public une visite la plus intéressante possible. »

(id., p. 79)

L'auteur de la base de données a établi une échelle d'urgence de réhabilitation à six niveaux, décrits tels que suit :

« 1er niveau : Degré d'urgence le plus élevé. La tombe est dans un état de dégradation avancé. La pierre est brisée, les inscriptions n'apparaissent plus ou ne sont plus lisibles.

2ème niveau : Il définit les tombes sérieusement abîmés qui ont besoin de réparation, c'est-à-dire celles qui ont subi le temps qui passe, l'érosion de la pierre et sur lesquelles on distingue les écritures mais elles ne sont pas lisibles.

3ème niveau : Ce degré est spécifique au tombe envahit par la végétation qui sont généralement bien conservées mais qu'il faut tout de même dégager.

4ème niveau : Ce degré définit les tombes sur lesquelles une seule réparation est nécessaire, les écritures ont besoin d'être refaites ou la stèle est cassée. L'état général est correct mais les écritures se sont effacées.

5ème niveau : Ce degré définit les tombes ayant besoin d'un simple nettoyage, c'est-à-dire d'enlever les mousses et autres lichens des tombes afin de les rendre plus lisible mais aussi de leur rendre une apparence neuve.

6ème niveau : Il concerne les tombes n'ayant pas besoin d'être entretenue, ce sont souvent les tombes où les propriétaires sont connus et entretiennent la concession. »

(id., pp. 80 à 82)

Le projet de réhabilitation du site – exercice purement scolaire mais mené en concertation avec l'Office de Tourisme d'Albi afin de cerner les besoins d'éventuels visiteurs – fait état de la

nécessité de rénover les tombes, tant pour des questions de sécurité que d'intérêt esthétique, et de rendre le site accessible à tous, en pensant aux personnes à mobilité réduite ; cela implique d'aménager une autre entrée et de prévoir des rampes d'accès pour parvenir jusqu'au cimetière, mais aussi d'en goudronner l'allée centrale (compte tenu de la densité de répartition des sépultures, il semble difficile de créer plusieurs allées goudronnées praticables par des fauteuils roulants et qui mèneraient aux tombes se situant en retrait de l'allée centrale).

4. Archives

Les séries B (archives des registres des délibérations des consuls de la ville d'Albi) et D (Propriétés communales ; Eaux et forêts ; Mines ; Édifices ; Travaux publics ; Ponts et chaussées ; Voirie) des archives municipales déposées aux archives départementales, consultées respectivement pour les années 1771 à 1782 et 1776 à 1783, permettent de reconstituer la prime histoire du cimetière : décision de construction, choix et acquisition du terrain. Les lettres écrites aux municipalités et les délibérations et arrêtés du Directoire (actes de l'administration d'Albi, fonds de l'administration des districts) des archives révolutionnaires (série L) ont aussi été mises à contribution.

Une partie des archives de l'hôpital a été perdue, abîmée par de mauvaises mesures de conservation ; certaines ont cependant pu être récupérées puis retranscrites par monsieur Carrade. Elles permettent de retracer au moins en partie l'évolution du cimetière au cours du XIX^e siècle. Les archives hospitalières disponibles aux archives départementales du Tarn (série E – administration de l'hôpital) ont délivré des informations sur la présence d'un précédent cimetière, grâce à l'inventaire des dépenses, parfois liées à des travaux de rénovation du cimetière, et consignées dans les archives courant de 1751 à 1794.

Les sections 1 (conseil municipal : registres de délibérations de 1790 à 1975) et 2 (actes de l'administration municipale : arrêtés du maire de 1800 à 1976) de la série D (administration communale) des archives municipales de la ville d'Albi ont permis d'obtenir des informations sur la création des trois cimetières municipaux (les Planques, les Caussels, la Madeleine), encore en activité à ce jour.

Les références précises sont disponibles dans la recension des sources primaires, partie « bibliographie ».

Le cimetière et sa mise en patrimoine

Afin de comprendre les enjeux patrimoniaux qui se nouent autour du cimetière, il est nécessaire d'effectuer un retour sur son histoire, ainsi que sur celle de l'institution qui l'héberge – l'hôpital – et de l'association qui se mobilise pour sa mise en patrimoine.

1. Histoire de l'hôpital et du cimetière

L'hôpital a été fondé en 1689 par le second archevêque d'Albi, Charles le Goux de la Berchère, suivant un édit de Louis XIV publié en 1686 qui prescrivait la création d'hôpitaux généraux pour les indigents :

« (...) Sa Majesté désirant faire cesser dans tout son Royaume la mendicité & la fainéantise, auroit Ordonné par son Édit de l'an mil six cens soixante-deux, & par sa Déclaration donnée à Fontainebleau le douzième Octobre mil six cens quatre-vingt-six, qu'il feroit établir un Hôpital Général dans toutes les Villes & gros bourg de son Royaume ; dans lequel tous les Pauvres de chaque ville, Fauxbourgs & Consulats, tant sains que malades, seront instruits à la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & secourus. »¹⁹

Il s'ouvre aux non-indigents, moyennant finance, au XIX^e siècle (Bru, 1988, p. 15). Le compte rendu des délibérations concernant sa création, en date du 25 janvier 1689, mentionne l'existence d'un Hôtel-Dieu de Saint-Jacques :

« (...) on travaillera incessamment à établir un Hôpital Général dans la présente Ville (...) ; auquel effet, on achetera une maison dans la présente Ville, qui soit propre pour y faire ledit Hôpital, attendu que la maison de l'Hôtel-Dieu de S. Jacques d'apresent n'est pas assée grande ni commode pour y faire cet établissement. »²⁰

Les archives de l'hôpital font aussi état d'un cimetière, rattaché au sus-mentionné Hôtel-Dieu de Saint-Jacques, plus ancien que celui qui nous occupe ici ; les documents disponibles

19 Voir annexe 3 (transcription dactylographiée des archives de l'hôpital), p. 1. Voir aussi Bru, 1988, p. 8.

20 Voir annexe 3, p. 2.

mentionnent des frais d'entretien²¹, des travaux de réparation²², un projet d'agrandissement²³. Un compte rendu de la séance de délibération de la commission d'administration de l'hôpital du 19 octobre 1851 fait état de la volonté des administrateurs de l'hôpital de fermer l'« *ancien cimetière* », volonté déjà ancienne puisque ledit compte rendu fait mention de décisions prises en ce sens « *notamment en 1825* ». Cette décision a reçu l'approbation préfectorale quelques mois plus tard, le 12 janvier 1852²⁴.

Le cimetière de l'hôpital sur lequel porte notre étude a été établi à son emplacement actuel près d'un siècle après l'établissement de l'hôpital, en 1783, suite à de longues délibérations dont l'historique peut être reconstitué grâce aux registres de délibération des consuls de la ville d'Albi pour les années 1771 à 1782. À l'époque, on l'appelle « *cimenteriu nou* », le « *cimetière nouveau* », appellation aujourd'hui perdue au profit de celle de « *cimenteriu vielh* », le « *vieux cimetière* » (le compte rendu des délibérations de l'administration hospitalière susmentionné montre que ce qualificatif de « *nouveau* » lui est resté au moins jusqu'au milieu du XIX^e siècle). Il répond à la nécessité de trouver des lieux d'inhumation extérieurs aux villes suite à l'ordonnance du 10 mars 1776, qui interdit les inhumations à l'intérieur des églises et encourage la création de cimetières à l'extérieur des villes, loin des habitations (Lassère, 1985). Le terrain se trouve à l'extérieur de la ville, comme l'exigeait l'édit ; le site de l'hôpital était alors séparé du bourg par le ruisseau du Bondidou, qui fut comblé en 1922²⁵ et correspond aujourd'hui au boulevard Sibille, sur lequel se trouve le monument aux morts.

Les registres de délibération font apparaître la volonté de créer un nouveau cimetière suite à l'ordonnance de 1776 et la difficulté de trouver un emplacement adéquat²⁶ :

21 Archives départementales du Tarn, série E – administration de l'hôpital : 1HDT E244 (années 1751-1752).

22 Archives départementales du Tarn, série E – administration de l'hôpital : 1HDT E251 (années 1765-1766) ; 1HDT E253 (années 1769-1770) ; 1HDT E257 (années 1779-1780).

23 Archives départementales du Tarn, série E – administration de l'hôpital : 1HDT E73-bis (années 1775-1794).

24 Voir annexe 4 ; il s'agit d'une retranscription dactylographiée des archives abîmées et perdues de l'hôpital.

25 Dans l'inventaire des archives modernes (1800-1940), le répertoire méthodique de la sous-série 3 O – Voirie communale et urbaine (document de travail par Jean-Marie Bosseboeuf, 1988) mentionne les travaux réalisés sur le boulevard du Pigné, devenu « *boulevard du Général Sibille* », entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle (années 1875-1924) ; les travaux de « *couverture du ruisseau de Bondidou* » sont datés de 1922 (Travaux de voirie urbaine, Albi, Série 3O 522, 1836-1924).

26 Archives départementales du Tarn, 4EDT BB 44 – archives communales déposées, administration communale.

- 18 novembre 1776 (feuillet 143) : décision de création d'un cimetière, approbation du plan proposé par l'ingénieur Laroche (premier plan d'Albi)
- 28 mai 1780 (feuillet 248) : les inhumations ont été interdites dans les cimetières paroissiaux et reportées à deux cimetières (celui de l'hôpital Saint-Jacques et celui de la Madeleine, les deux plus éloignés de la ville, le premier se situant au-delà du ruisseau du Bondidou et le second au-delà du Tarn) qui ne constituent pas un espace suffisant ; s'ensuit l'engagement d'une procédure de vérification des sols et emplacements considérés pour la construction d'un nouveau cimetière.
- 2 juin 1780 (feuillet 250) : le choix se porte sur un terrain situé près du Tarn, dans la paroisse du Castelviel, et répondant au nom de la Travaille. La communauté du Castelviel s'oppose à la construction du nouveau cimetière sur cet emplacement²⁷.
- 2 mars 1781 (feuillet 278) : l'intendant relance les consuls afin qu'ils se décident sur un terrain où établir un nouveau lieu d'inhumation.
- 6 avril 1781 (feuillet 284) : l'assemblée des consuls accepte l'offre que l'hôpital fait à la ville (le 6 décembre 1780) d'un jardin dit de la Manufacture ; il est confié aux vicaires généraux afin d'être béni et de servir de lieu d'inhumation.

« (...) l'Assemblée a délibéré unanimement qu'elle accepte le jardin appelé de la Manufacture, que le Bureau de la direction de l'Hôpital a offert à la ville par sa délibération du 6ème décembre dernier dont lecture a été faite à la dite Assemblée, pour y établir le nouveau cimetière des paroisses de la Ville, et en conséquence la dite Assemblée a pareillement délibéré unanimement pour obéir à l'ordonnance que Mgr l'Intendant a rendue le 3ème avril courant, que à la diligence de MM. le Maire et Consuls, le jardin et le sol offert à la Ville, sera offert au nom de la dite Ville à MM. les vicaires Généraux pour être par eux béni en la forme ordinaire pour servir aux inhumations à l'avenir. »

- 20 mai 1781 : les vicaires ont mesuré la surface du terrain de la Manufacture et décidé qu'il s'agissait d'un espace suffisant ; ils l'ont béni.

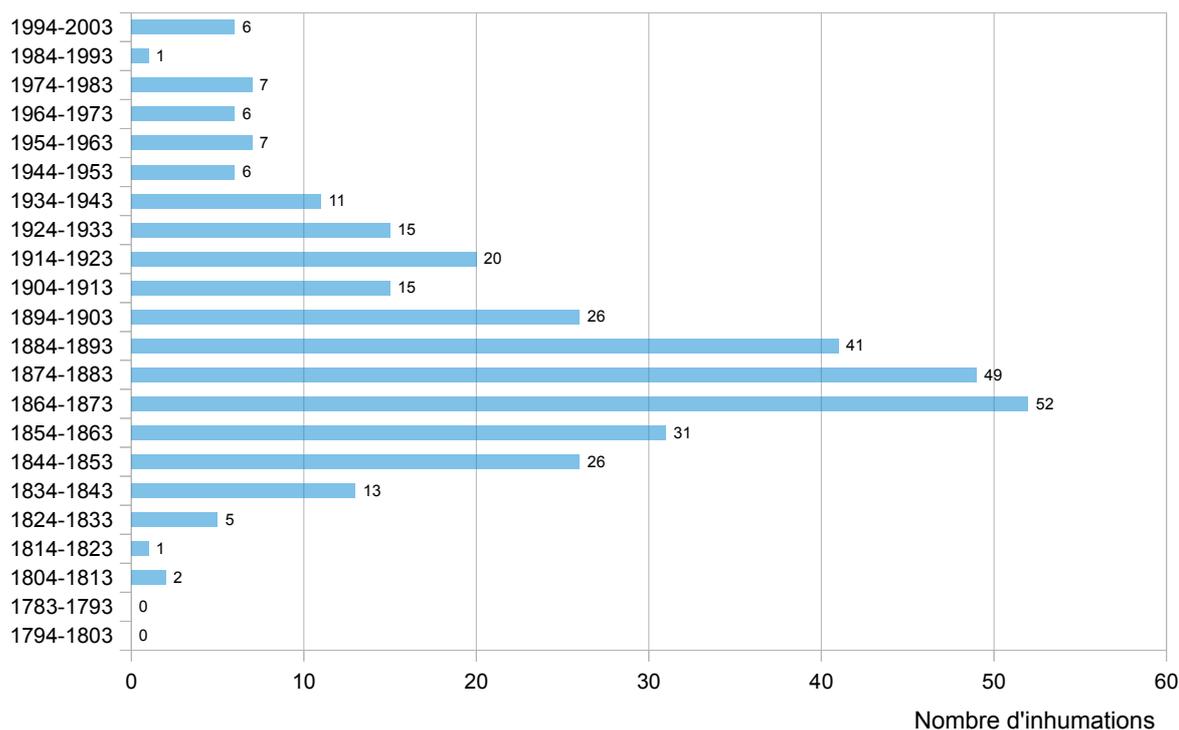
Le paiement du terrain est assuré par une rente annuelle de 110 livres, versée à l'hôpital par

²⁷ Ce refus se retrouve dans les archives du registre des délibérations des consuls du Castelviel : Archives départementales du Tarn, 4EDT II 33 – archives communales déposées, administration communale du Castelviel, années 1769 à 1780.

la ville²⁸, mais cela cesse à la Révolution avec la nationalisation des biens du clergé (Bru, 1991, p. 640). Cette époque voit aussi la vente des biens fonciers de l'hôpital (Bru, *id.*, p. 640), mais les archives des délibérations et arrêtés du Directoire pour la période du 18 août 1790 au 6 mars 1791 précisent que « *il sera sursis à la vente comme bien national du cimetière neuf d'Albi dont la propriété est revendiquée par la commune contre le chapitre collégial [de Saint-Salvi]* »²⁹. Depuis lors, la propriété du terrain est incertaine, ce qui entrave les actions menées par les membres de l'Association pour la Sauvegarde du Vieil Alby visant à faire prendre ses responsabilités à l'institution dont dépend le cimetière.

La recension du nombre d'inhumations par décennie au cimetière de l'Hôpital, sur la base des dates relevées sur les sépultures par les élèves du Caousou en 2007-2008, permet d'avoir un aperçu de l'évolution de l'activité du cimetière au cours des XIX^e et XX^e siècles.

Nombre d'inhumations au cimetière de l'Hôpital par décennie



28 Archives départementales du Tarn, série 4EDT DD 4 (Propriétés communales ; Eaux et forêts ; Mines ; Édifices ; Travaux publics ; Ponts et chaussées ; Voirie), années 1776-1783 ; 10 novembre 1782.

29 Archives départementales du Tarn, série L – archives révolutionnaires (1790-1800), L702 – délibérations et arrêtés du Directoire (actes de l'administration d'Albi, fonds de l'administration des districts), 18 août 1790 au 6 mars 1791 (pp. 222-226), cité in Portal, 1938.

Les données les plus anciennes sont manquantes, toutes les sépultures n'ont pas été conservées, et au moins une inhumation a eu lieu (en 2008) depuis le relevé effectué par ces élèves. En l'absence de comparaison avec le taux de mortalité total de la population de la ville d'Albi ou l'activité des autres cimetières, les données présentées dans le graphique ci-dessous n'ont de valeur qu'absolue. On constate que le pic d'activité du cimetière se situe dans la seconde moitié du XIX^e siècle – plus de trente inhumations par décennie entre 1864 et 1893, avec un maximum de 52 dans la tranche 1864-1873 –, pour ensuite décroître jusqu'à moins de dix inhumations par décennie à partir des années 40.

C'est dans la décennie qui suit que l'hôpital décide de réduire la surface du cimetière en opérant un regroupement des tombes, afin de pouvoir procéder plus facilement à son entretien. On lit ainsi dans un extrait du registre des délibérations de la Commission Administrative du Centre Hospitalier d'Albi de la séance du 4 au 11 mai 1955 :

« (...) il y a lieu, afin de parvenir au but principal qu'elle [la Commission Administrative] se propose d'atteindre et qui est un regroupement dans le cimetière classé, sur terrain libre, de toutes les tombes dispersées, programme qui permettra d'enclorre et d'entretenir d'une façon convenable le cimetière dont une partie est actuellement à l'abandon,

La Commission décide,

De faire procéder au regroupement des quelques tombes dispersées dans la partie abandonnée du cimetière. »³⁰

Une note de l'hôpital d'Albi publiée le 10 juillet 2003 annonce que plus personne ne pourra être inhumé dans le cimetière « *sauf autorisation exceptionnelle de Monsieur le Maire d'Albi, après avis du Conseil d'Administration* »³¹. Quelques inhumations ont été acceptées tardivement (2003, 2008...), sur dérogation, pour les personnes souhaitant se faire enterrer auprès de leur famille.

2. L'Association pour la Sauvegarde du Vieil Alby

L'Association pour la Sauvegarde du Vieil Alby a été fondée dans les années soixante, à l'initiative du docteur Amalric, pour empêcher la destruction du quartier du Castelnau – où se trouve aujourd'hui le siège de l'association : la Maison du Vieil Alby – et son remplacement par des

³⁰ Voir annexe 5

³¹ Voir annexe 6

immeubles. Lors de l'un de nos entretiens, M. Carrade m'en raconte l'histoire en quelques mots :

« Alors le Vieil Alby, ç'a été fondé par le docteur Amalric, parce qu'il était question à Albi, le vieil Albi, de le raser et de mettre des buildings, de faire des immeubles tout neufs. Il y a un plan, une maquette, quelque part... c'est gigantesque – enfin, c'est gigantesque, c'est dommage, ça fichait en l'air presque tout, toute la partie qui est au sud – non, au nord de la cathédrale. – Alors, ce docteur Amalric, qui possède – qui possédait, il est mort. – l'hôtel de Rivière, je sais pas si vous voyez où il est ?

– Non.

– Vous n'êtes pas trop d'Albi...

– Non, pas du tout même (rires).

– L'hôtel de Rivière, il est à côté de la Maison du Vieil Alby. Vous savez où est notre maison ? du Vieil Alby ? Bah oui, vous y êtes allée. Ben, quand vous descendez, y a un chapelier là, un marchand de chapeaux, ben à côté, c'est la maison de... On en voit une partie, par une petite impasse à côté du chapelier, à droite du chapelier, vous verrez une impasse, y a une très belle porte Renaissance au fond, avec un début de tour, c'est l'hôtel d'Amalric. Alors Amalric avait cet hôtel, et il a dit “il faut sauver Albi”, et grâce à lui, et à la mairie aussi, de l'époque, qui a accepté qu'on ne démolisse pas Albi, et qu'au contraire on restaure, qu'on fasse des rues piétonnes, qu'on fasse... ç'a été une révolution hein. Et il a fondé aussi le Musée Lapérouse. »³²

Pierre Amalric est un ophtalmologue tarnais, Albigeois d'adoption, né en 1923 et mort en 1999, très impliqué dans les questions d'histoire et de patrimoine de sa ville, comme en témoignent ses activités : fondation de l'Association pour la Sauvegarde du Vieil Alby ou présidence de l'Association Lapérouse-Albi France, à l'origine de la fondation du Musée Lapérouse en 1988³³. La médiathèque d'Albi, inaugurée en 2001, porte son nom – signe en quelques sortes de son patronage de la culture à l'échelle de la ville. Un article publié par *La Dépêche du Midi* du 12 juin 1999, à l'occasion de sa mort le 11, affirme que

« Pierre Amalric était souvent à lui tout seul Albi pour les étrangers. »

32 Extrait d'un entretien en date du 15/09/2014.

33 Voir site du musée : <http://www.laperouse-france.fr/spip.php?article8> (dernière consultation le 18/01/2015).

(La Dépêche du Midi, 12 juin 1999)

L'association organise des visites³⁴, parfois lors d'occasions particulières comme les 14 et 15 novembre 2014, lorsque la ville d'Albi fêtait le 150^e anniversaire de la naissance d'Henri de Toulouse-Lautrec. Certaines visites sont organisées par l'AGIT (Association des Guides-Interprètes du Tarn)³⁵ ; cela m'a été mentionné par une employée de l'Office de Tourisme d'Albi, qui m'a cependant précisé que ces visites étaient peu nombreuses et n'étaient pas régulières et qu'elle ne pouvait m'en dire plus à ce sujet.

3. Situation actuelle du cimetière et tentatives de mise en valeur

Le site de la mairie d'Albi répertorie trois cimetières : le cimetière des Planques, le cimetière de la Madeleine et le cimetière de Caussels, respectivement fondés en 1827³⁶, 1873³⁷ et 1961³⁸ et faisant régulièrement l'objet de nouveaux aménagements³⁹ ; il s'agit des cimetières municipaux, lieux privilégiés de l'inhumation des personnes décédées. Ils se situent à l'écart du

34 Voir par exemple *La Dépêche du Midi* des 10 et 12 mai 2013, à l'occasion d'une visite organisée le 11 mai 2013.

35 Voir *Le Journal d'Ici* du 13 au 19 décembre 2012, à l'occasion d'une visite organisée par l'AGIT le 15 décembre 2012.

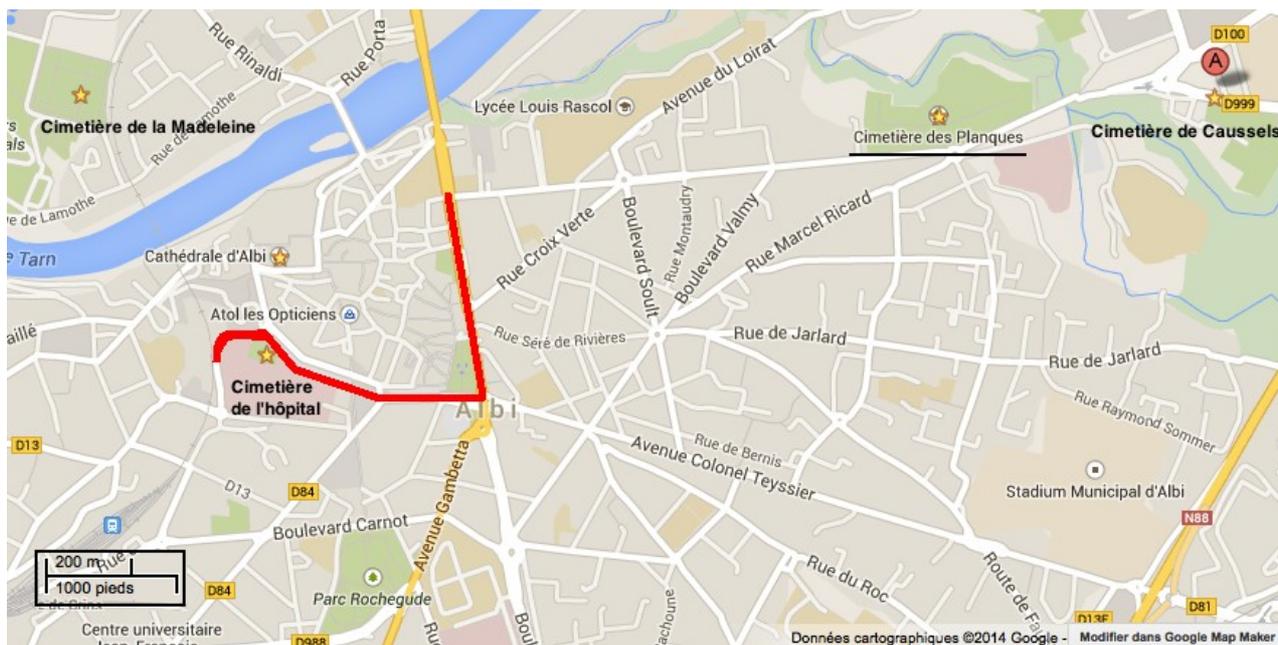
36 Date avancée par M. Carrade dans sa communication du 13 avril 2011 à la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn (Carrade, 2011, p. 101), mais dont je n'ai pas pu consulter les sources ; cependant, il existe un relevé de délibérations concernant l'agrandissement du cimetière des Planques, en date du 22 février 1870 (archives municipales de la ville d'Albi, série 1D – administration communale : conseil municipal : registres de délibérations de 1790 à 1975, 1D21, feuillet 66).

37 L'arrêté municipal du 12 novembre 1873 fait état de la décision de suppression du précédent cimetière de la Madeleine au profit de l'ouverture d'un nouveau cimetière du même nom sur le terrain dit du Prat Graussals (archives municipales de la ville d'Albi, série 2D – administration communale : actes de l'administration municipale : arrêtés du maire de 1800 à 1976, 2D7, feuillet 201).

38 Un extrait des registres des délibérations du conseil municipal (archives municipales de la ville d'Albi, série 1D – administration communale : conseil municipal : registres de délibérations de 1790 à 1975, 1D66, feuillet 18) en date du 24 février 1961 rapporte la demande du paiement des honoraires de l'auteur d'un « *rapport sur la création du nouveau cimetière à Caussels* », nouveau cimetière plus loin présenté comme « *terrains pour l'agrandissement du cimetière des Planques* » (qui se situe effectivement non loin, mais ne lui est pas contigu).

39 Voir les actualités du service administratif des cimetières sur le site de la mairie d'Albi : http://www.mairie-albi.fr/solidarites/sante/fin_de_vie.html (dernière consultation le 31/01/2015).

centre-ville.



Plan de la situation des cimetières d'Albi

Le plan ci-dessus fait apparaître la situation des trois cimetières municipaux d'Albi et du cimetière de l'hôpital par rapport à la limite sud-est, figurée en rouge, du périmètre de la zone-tampon qui s'applique au secteur de la Cité Épiscopale.⁴⁰

Le cimetière de l'hôpital, objet de notre étude, ne figure pas parmi les lieux d'inhumation recensés par la mairie d'Albi. Il se situe en effet dans l'enceinte de l'hôpital et, à ce titre, ne peut être un lieu d'inhumation – sauf dérogation.

« Art. L.2223-10 - Aucune inhumation ne peut avoir lieu dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux, chapelles publiques, et généralement dans aucun des édifices clos et fermés où les citoyens se réunissent pour la célébration de leurs cultes, ni dans l'enceinte des villes et bourgs. Toutefois, le maire peut, à titre d'hommage public, autoriser, dans l'enceinte de l'hôpital, et après avis de son conseil d'administration, la construction de monuments pour les fondateurs et bienfaiteurs de l'établissement, lorsqu'ils en ont exprimé le désir dans leurs actes de donation, de fondation ou de dernière volonté. »

(Code général des collectivités territoriales)

⁴⁰ Pour apprécier l'étendue de celle-ci, se reporter à l'annexe 1.

L'hôpital se conforme donc à cette législation, comme sa direction le rappelle dans une note d'information émise par la direction de l'hôpital le 10 juillet 2003⁴¹ et accompagnée d'une copie de l'arrêté sus-cité. La mairie, n'ayant toujours pas trouvé de document attestant de sa responsabilité du cimetière, ne le considère donc pas comme faisant partie de ceux dont elle a la charge.

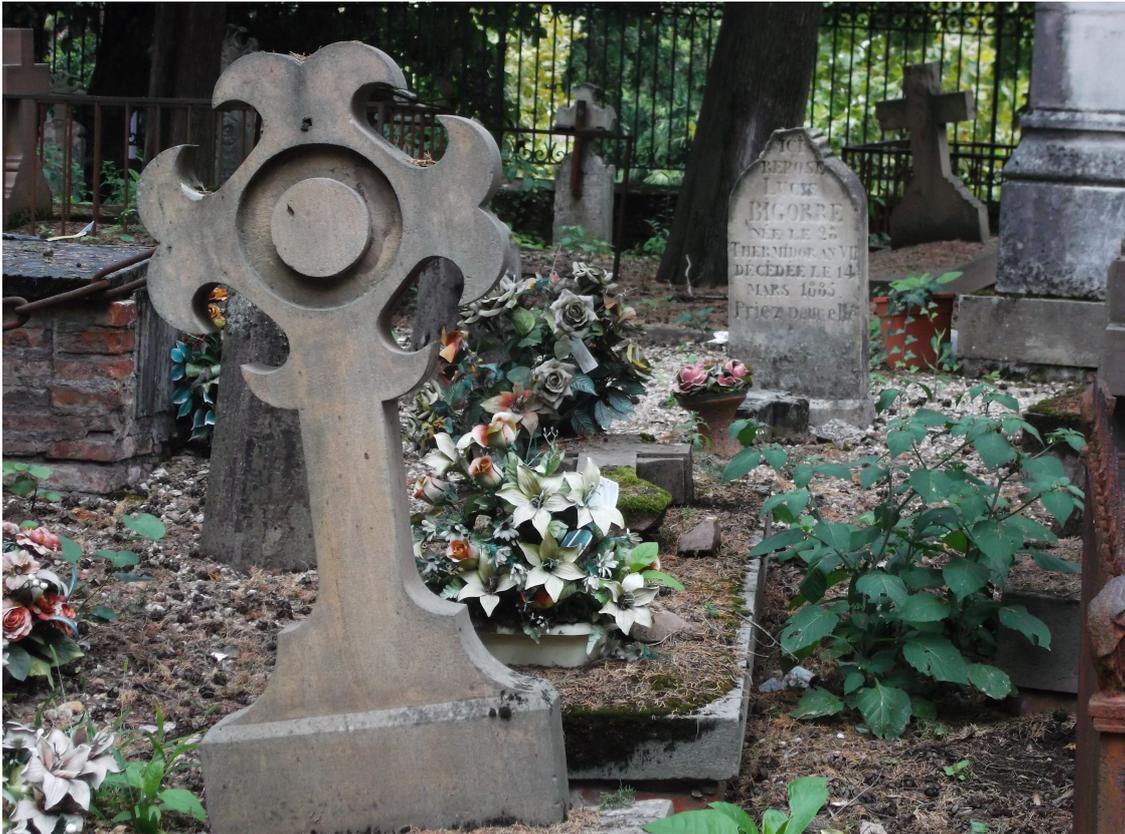
Le cimetière de l'hôpital, dont la surface couvre aujourd'hui 2000m² et qui regroupe quelques cinq cents inhumés en 309 sépultures⁴², donne sur la cathédrale Sainte-Cécile et surplombe le boulevard du général Sibille, sur lequel se trouve le monument aux morts et qui longe l'arrière d'une maison appartenant à la famille Toulouse-Lautrec. Il se trouve juste à l'extérieur de la limite de la zone-tampon qui entoure le secteur sauvegardé de la Cité Épiscopale. Si des visites ponctuelles en sont organisées par l'Association pour la Sauvegarde du Vieil Alby et l'AGIT, le cimetière de l'hôpital n'est cependant pas mentionné à l'Office de Tourisme, ni sur les cartes, ni par les employé-es, dont l'une m'a confessé avoir connaissance de l'existence du lieu mais ne s'y être jamais rendue, ce qu'elle considère comme une faute.



Vue de la cathédrale depuis le cimetière

41 Voir annexe 6

42 Source : Conte-Tisnerat, Roussel, Salvétat (2008) – Voir ci-dessus « Sources – Caousou ».



Quelques stèles

Les cyprès sont considérés comme site inscrit depuis 1942, moins de vingt ans après le classement, le 24 mars 1925, du boulevard Sibille⁴³.

C'est à la fin de l'année 2003, suite à une procédure de reprise des tombes « abandonnées », que M. Carrade se décide à contacter les descendants des personnes inhumées au cimetière de l'hôpital, héritiers des concessions accordées à perpétuité, afin qu'ils se signalent au service des cimetières.

« – Vous m'avez dit que vous aviez, c'est quand vous avez vu les reprises de concession que vous avez...

– Voilà. Ça doit remonter à une dizaine d'années je pense, 2003, par là, 2004, je sais pas combien exactement. J'ai ça quelque part. Quand j'ai vu ça – parce qu'on y allait, déjà, au cimetière ; il était pas trop... enfin, il était

⁴³ Voir annexe 7 qui donne le 11 janvier 1922 comme date du classement du boulevard Sibille ; la date du 24 mars 1925 provient du fichier national des sites classés, mis à jour le 10 janvier 2015, disponible à cette adresse : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Fichier-national-des-sites-classes.html>

pas très bien entretenu quand même, mais enfin, actuellement, je sais pas pourquoi, l'herbe pousse de plus en plus. On en a semé. Alors, quand on a vu ça, on a alerté, j'ai alerté, une trentaine de personnes qui entretenaient les tombes. Et je leur ai dit "attention, allez vous faire connaître auprès du directeur des cimetières, à... au grand cimetière, des Planques". Et y a eu une trentaine... quarantaine... pas loin de quarante, je crois, personnes qui ont, qui sont des descendants, et depuis on en a trouvé une dizaine de plus, donc à peu près autour de cinquante personnes, qui ont... dont on a trouvé les descendants, qui entretiennent plus ou moins bien leurs tombes. »⁴⁴

On évoque cette situation dans *Le Journal d'Ici* du 4 au 10 décembre 2003⁴⁵.

Il est cependant déjà fait mention de l'état du cimetière et de son entretien dans une lettre de la mairie datée de 1992⁴⁶ ; la responsabilité du lieu y est renvoyée à l'hôpital.

Afin de porter leurs revendications, M. Carrade propose aux descendants des inhumés intéressés par la sauvegarde du cimetière de rejoindre l'Association de Sauvegarde du Vieil Alby – les personnes directement liées au cimetière étant, selon lui, trop peu nombreuses pour avoir une quelconque influence sur l'avenir du lieu de repos de leurs aïeux. Elles sont cependant les premières mises à contribution :

« (...) l'Association de Sauvegarde du Vieil Alby a pu en 2007, grâce à une souscription auprès de la trentaine de familles entretenant leurs tombes, faire un grand nettoyage du cimetière. »

(Carrade, 2011, p. 103)

Actuellement, une procédure de classement du cimetière est en cours ; il s'agirait d'étendre à l'ensemble du cimetière le classement à l'inventaire des sites dont le bosquet de cyprès fait l'objet⁴⁷. La communication de M. Carrade à la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn évoque les prémices de cette décision :

« En mai 2010 des responsables de la Direction régionale des affaires

44 Extrait du sus-mentionné entretien en date du 15/09/2014.

45 Voir Bibliographie – Sources primaires : dossier de presse.

46 Voir annexe 8

47 Voir compte rendu des délibération de la CODENAPS en annexe 9

culturelles ont été conquis par ce site classé, situé dans le périmètre de protection de la cathédrale Sainte-Cécile. Ils ont remarqué la qualité de certaines tombes et des personnalités qui y reposent. »

(Carrade, 2011, p. 103)

Ce constat se retrouve dans le compte rendu des délibérations du 15 mars 2013 de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CODENAPS), document reproduit en annexe 9 :

« La DREAL propose aux membres de la CODENAPS que le cimetière et non plus seulement le bosquet, soit protégé dans sa totalité au titre des sites. Ce petit cimetière “Père Lachaise” contient les tombes d'hommes illustres du département, bienfaiteurs de l'hôpital. Surplombant le boulevard du général Sibille, avec une vue superbe sur la cathédrale, il mériterait de devenir, comme le boulevard, site classé. »

(p. 2 du document reproduit en annexe 9)

En novembre 2014, l'Association pour la Sauvegarde du Vieil Alby a obtenu l'accord de la direction l'hôpital, nécessaire à l'engagement d'une procédure de classement.

Observations et analyses

Les observations sur le terrain du cimetière lui-même ont rapidement confirmé ce que des conversations informelles avec des Albigeois ont mis en évidence : les gens connaissent l'existence du cimetière, peuvent généralement le situer – son nom est clair : « le cimetière de l'hôpital » ; la plupart sait qu'il surplombe le boulevard du général Sibille –, mais peu s'y sont déjà rendus car personne n'en trouve l'entrée ! Par exemple ma conversation avec cette dame, d'environ soixante-dix ans, rencontrée dans la rue alors que je cherchais l'entrée du cimetière :

« – Ah, j'aimerais bien pouvoir vous renseigner, mais je ne sais pas ! Vous devriez aller demander à l'accueil de l'hôpital. D'ailleurs j'y vais, je vous accompagne. Ce sera l'occasion, je veux visiter ce cimetière depuis que je suis arrivée ici, mais je ne le trouve pas... »

– Ah ?

– Oui, et je connais pas mal de gens ici, autour, qui ne savent même pas qu'il y a un cimetière !

– Et ça fait longtemps que vous êtes ici ?

– Je suis arrivée il y a neuf ans... pour ma retraite ! »

Mais aussi la réaction du personnel de l'hôpital à qui j'ai pu m'adresser, ou encore des personnes postées à l'accueil de l'office de tourisme de la ville.

Ces témoignages corroborent ceux que l'on peut lire dans la presse lorsqu'elle s'intéresse à la situation de ce cimetière :

« De vieux albigeois comme ce couple né dans la préfecture tarnaise qui a toujours entendu parler de ce cimetière sans jamais y mettre les pieds. “On l'apercevait du boulevard Sibille. Alors comme on était au marché, on s'est dit que c'était l'occasion de découvrir ces vieilles tombes de personnages illustres.” »⁴⁸

Le cimetière n'est pas indiqué sur le plan routier de la ville, mais ce même article de *La Dépêche* mentionne qu'on y accède par une petite porte à droite de l'entrée de l'hôpital. Que la porte

48 Article du 12/05/2013 de *La Dépêche du Midi* (voir Bibliographie – Sources primaires).

soit trop discrète ou moi-même trop distrait·e, il m'a fallu longer tout le boulevard, puis revenir sur mes pas pour me résigner à me renseigner directement à l'hôpital. Je suis allé·e m'adresser à une personne assise à un bureau de renseignements :

« – Oulala... Je ne sais pas... Je sais qu'il est là, derrière, mais je ne sais pas comment on y va. Allez demander au moyen séjour, vous passez par les portes bleues, là, vous arrivez dehors, et vous demandez là-bas. »

J'ai finalement suivi un panneau qui signalait une chapelle, et ai ainsi pu trouver le cimetière. Ce n'est qu'en ressortant à la suite d'un autre visiteur – le seul que j'y aie croisé lors de mes multiples visites – que j'ai pu trouver l'entrée directe vers le cimetière : un étroit escalier derrière un portail blanc orné d'un panneau ébréché portant la mention « plan Vigipirate – fermeture à 19h ». Le chemin débouche sur une arrière-cour de l'hôpital principalement occupée par le cimetière, dont l'entrée se situe de ce côté-ci.

Le cimetière est effectivement dans un état de délabrement évident – les relevés effectués par l'équipe d'étudiants du lycée Le Caousou permettent de dénombrer, sur les 305 tombes repérées à ce moment-là, 98 sépultures en état critique (« mauvais état », décrit comme s'appliquant à une tombe « cassée, illisible ou recouverte intégralement de végétation » (Conte-Tisnerat, Roussel, Salvetat, 2008, p. 73)), 145 en état moyen, et 62 en bon état⁴⁹ – ; beaucoup d'arbres, bien que formant un bosquet constitué en site inscrit, sont mal en point – le rapport de délibération de la CODENAPS faisait état de trois cyprès à abattre, et quatre-vingts à replanter.



Tombes envahies par la végétation

49 Voir annexe 25 de Conte-Tisnerat, Roussel, Salvetat, 2008.



Tombes en état de délabrement

C'est dans le cimetière de l'Hôpital, que je visitais pour la seconde fois, qu'a eu lieu ma première rencontre avec M. Carrade. Comme évoqué plus haut⁵⁰, la présence des sépultures autour de nous a été le prétexte à une mise en scène de certains pans de l'histoire albigeoise ; la visite est devenue un parcours conté, émaillé d'anecdotes historiques ou tirées de moments moins connus de la vie des personnages célèbres, de précisions sur les notables de la ville et les intrications sociales et familiales, visite guidée par les souvenirs que les tombes évoquaient à mon interlocuteur ou au contraire par ceux qui, lui revenant en mémoire, le poussaient à me mener à tel ou tel endroit, devant telle ou telle stèle ; Colette Pétonnet avait relevé la même fonction d'instruction jouée par les promenades dans le cimetière du Père-Lachaise (Pétonnet, 1982).

Deux tombes portent une plaque faisant mention de l'entretien dont elles bénéficient de la part de l'Association pour la Sauvegarde du Vieil Alby.

⁵⁰ Référence à Durand, 1993, dans l'introduction.



« – J'ai vu qu'il y avait des plaques, sur certaines tombes dans le cimetière ; je crois qu'il y en a une pour Mariés, et une pour le frère de Schoelcher ?

– Pour le frère de Schoelcher, c'est ça.

– *Du coup je voulais savoir pourquoi ceux-là.*

– *C'est moi qui les ai posées, qui les ai financées d'ailleurs – oh, ça me coûte pas cher, ça me coûte... une soixantaine d'euros – parce qu'on peut pas lire les noms comme il faut, et puis j'ai dit ces gens, je voulais en faire d'autres et puis je sais pas, j'ai pensé à Tridoulat, y en aurait... mais enfin... je vais pas être trop mécène non plus... Non et puis c'est pas... quelqu'un m'a dit “oh, ça suffit comme ça” alors bon, si ça suffit n'en parlons plus hein... J'avais voulu faire ça parce que ces gens-là, on peut plus lire – enfin, Mariès on peut lire le nom mais, raconter qu'il a sauvé la cathédrale, enfin vous êtes au courant maintenant...*

– *C'est intéressant justement d'avoir une notice biographique sur les tombes.*

– *Hé oui. Y a sa rue... Et c'est un peu grâce à ça vous comprenez aussi, ça attire l'œil, quand madame le maire est venue... madame LA maire plutôt... elle a vu ça, “tiens”, elle savait pas, qu'il y avait Schoelcher, Schoelcher c'est pas qu'il soit très glorieux, il a pas fait tellement... si, il a fait quelques guerres quand même... enfin il a pas été... blessé, tellement, il... puisqu'il est né sous l'Empire, par là. »*

Ces plaques sont une idée parmi d'autres visant à valoriser l'histoire des lieux et de ses occupants, les rendant plus accessibles aux visiteurs ; si elle n'a pas été poursuivie, elle permet néanmoins de témoigner, face aux autorités compétentes, du sérieux des préoccupations autour de ce cimetière, du dynamisme de ses défenseurs, et de mettre en avant certains de ses atouts patrimoniaux. En effet, la « sauvegarde », objectif avoué des efforts concentrés sur ce cimetière, notion qui apparaît dans le nom même de l'association regroupant les bénévoles, suppose tant de réhabiliter et maintenir le lieu en bon état que de mettre en avant ses atouts (historiques, esthétiques) et de le faire connaître : « “Protéger”, “mettre en valeur”, deux expressions que les discours des pratiques patrimoniales réunissent en un seul terme : sauvegarder. » (Adell, 2011). Ainsi, ces plaques permettent de faire apparaître les inscriptions que le temps avait effacé, mettant en avant des informations sur les inhumés de manière à contribuer à la compréhension du site par les visiteurs.

D'après les « lettres de liaison » publiées par l'association, son activité semble depuis s'être principalement tournée vers le patrimoine des noms prestigieux : attention particulière portée aux familles de notables et à l'architecture bourgeoise (hôtels, châteaux). Ce sont ces mêmes éléments

que l'on retrouve dans l'argumentaire de la défense de l'intérêt patrimonial du cimetière de l'hôpital. La Maison du Vieil Alby, qui héberge entre autres l'Association pour la Sauvegarde du Vieil Alby, propose une exposition permanente tournée vers la vie du peintre Toulouse-Lautrec, qui réunit intérêt artistique et révérence pour les grands noms ; la présence, dans le bâtiment, d'un « soleilhou », sorte de véranda ouverte destinée au séchage des coques de pastel, est aussi prétexte à une présentation de la culture de l'indigo et de l'artisanat du pastel. C'est là le principal exemple d'un intérêt pour le patrimoine culturel de la ville au-delà de la prééminence des grands personnages, encore que la culture de l'indigo a fait ou consolidé quelques-unes des grandes fortunes de la ville et permis une première période de grande prospérité pour la ville d'Albi et sa région – le « pays de Cocagne », qui correspond à la région du Lauragais.

Globalement, les discours des personnes interrogées, les articles de presse et les interventions de l'Association pour la Sauvegarde du Vieil Alby, ainsi que les divers projets (ou simples idées) de réhabilitation envisagés, comme ceux de l'architecte Lucien Laporte ou des élèves du lycée Le Caousou, explicités plus haut, font ressortir deux domaines principaux dans lesquels s'exprime la valeur de ce lieu : la valeur esthétique et la valeur mémorielle et identitaire.

Le cimetière de l'hôpital se trouve en effet en bordure du périmètre protégé au titre du classement de la Cité Épiscopale d'Albi au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui englobe le boulevard Sibille ; c'est un espace vert dans la ville, situé en hauteur, ombragé par des arbres eux-mêmes reconnus pour leur valeur patrimoniale, paysagère et esthétique et à ce titre inscrits à l'inventaire des sites, et qui offre une vue pittoresque sur le centre-ville, la cathédrale, le boulevard Sibille, et un bâtiment remarquable comme celui de la famille Toulouse-Lautrec, dont la partie intéressante, m'a-t-on dit, celle que l'on peut voir, est justement celle qui se trouve au bord du boulevard, en face du cimetière, visible depuis celui-ci.

Dans sa communication à la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn, M. Carrade décrit ainsi les tombes :

« La plupart des tombes remontent au XIX^e siècle. Beaucoup de dalles sont faites avec du grès de Salles, cette belle pierre ocre-rose que l'on voit dans les maisons de cette époque comme appuis, linteaux et encadrements de portes et de fenêtres. Quelques monuments sont en marbre et réalisés par d'excellents sculpteurs. »

(Carrade, 2011, p. 103)

La seule personne que j'y ai croisée s'y rendait pour prendre des photos :

« La lumière y est intéressante, pas comme dans Albi, et puis on peut voir la cathédrale d'ici, mais il faut trouver le bon angle, ça n'est pas évident. »

Les tombes donnent un autre ancrage à des noms que l'on retrouve ailleurs dans la ville : accolé à celui d'hôtels particuliers (Séré de Rivière), de rues (Esquilat), noms de notables – maires, avocats... La sépulture comme dernière demeure de l'individu propose peut-être une preuve physique nécessaire à la reconnaissance de la personne qu'il était et au recueillement, là où son legs dans la ville (ses bâtiments ou son histoire), bien que constituant des traces de ses actions, de sa vie, et donc de ce qui a fait sa reconnaissance et sa valeur, s'avère peut-être trop ténu pour reconstituer l'idée d'une personnalité, d'un humain. Lors d'entretiens informels, j'ai entendu plusieurs fois *« ces gens ont fait Albi »* : le cimetière est alors envisagé comme un dépôt témoignant de l'évolution de la ville au cours des derniers siècles, aboutissant à son aspect actuel – esthétiquement : Mariès qui a permis de sauver la cathédrale ; économiquement : notables, avocats, familles de marchands et de pastelliers ; historiquement : les premiers archevêques d'Albi après la Révolution, les maires. – un conservatoire des éléments labiles (les vies humaines) qui ont permis de construire la ville. Notons aussi l'importance de *« l'argument Lautrec »* : la famille Toulouse-Lautrec et ses branches alliées (Tapié de Celeyran, Dalichou de Sénégro) ont marqué la ville, son architecture et son histoire. La Maison du Vieil Alby propose une exposition permanente consacrée à la vie du peintre Henri de Toulouse-Lautrec, et la présence de sépultures de certains membres de sa famille (notamment son oncle Charles, souvent désigné comme la personne l'ayant encouragé dans ses aspirations artistiques) entre comme argument en faveur de la défense du cimetière. À la mi-novembre ont été organisées deux visites guidées du cimetière à l'occasion des festivités autour du 150^e anniversaire de la naissance du peintre.

Samedi 18 novembre 2014 avait lieu une cérémonie d'inauguration d'un mausolée de la famille Decazes, restauré par les descendants d'icelle en juin de la même année, à l'insistance de l'Association pour la Sauvegarde du Vieil Alby. Une trentaine de personnes – famille et *« amis »* du cimetière presque exclusivement – était présente en ce samedi matin pour écouter l'un des responsables de la rénovation du caveau présenter Joseph Léonard Decazes, l'inhumé qui concentre le plus de notoriété parmi tous ceux enterrés là⁵¹. Né en 1783 à Libourne et mort en 1868 à Albi, il

51 On sait que s'y trouve au moins sa femme, Ida Diane Armandine Alexandrine de Bancalis de Maurel d'Aragon ; l'identité des autres membres de la famille inhumés n'est pas précise.

fut entre autres préfet du Tarn à deux reprises (en 1815, puis en 1820, après avoir occupé la fonction d'auditeur au conseil d'État). Son frère, Élie Decazes, président du Conseil des ministres et Ministre de l'Intérieur du gouvernement de Louis XVIII, a donné son nom à la commune aveyronnaise de Decazeville.

Ce discours de présentation, d'une dizaine de minutes, devait initialement être suivi d'une messe, que l'absence du curé, tombé malade, a amené à annuler. À sa place, les organisateurs de la cérémonie ont proposé une visite de l'hôtel Decazes, à quelques minutes de là. Il s'agit d'un bâtiment de la fin de la Renaissance, propriété de la famille Decazes pendant 69 ans, de 1856 à 1925.

Ce cimetière est ainsi présenté comme le « Père Lachaise albigeois » à plusieurs reprises dans la presse : dans *La Dépêche du Midi* du 30/10/2010, qui mentionne le surnom de « petit Père Lachaise albigeois », dans celle du 12/05/2013, celle du 01/11/2013 (« Il y en aura d'autres dans le petit "Père Lachaise albigeois". ») ; dans l'article du *Journal d'Ici* du 4 au 10 décembre 2003, qui titre « Un "Père Lachaise" en ruines », celui du 22 au 28 novembre 2007, qui titre « Le "Père Lachaise" albigeois », et celui du 13 au 19 décembre 2012, qui titre « Le père Lachaise albigeois en péril ». Ce surnom apparaît aussi dans le compte rendu des délibérations de la CODENAPS évoqué plus haut et reproduit en annexe 9.

Conclusions

Le cimetière de l'hôpital d'Albi semble occuper une position complexe dans l'ensemble patrimonial de la ville : bastion d'une véritable lutte pour la reconnaissance d'une mémoire élue par certains habitants de la ville, il est à la fois connu et curieusement absent : son histoire est difficile à reconstruire, sa situation administrative ardue à définir, sa valeur patrimoniale objet de débat, sa localisation énigmatique pour beaucoup, sa présence fuyante dans les parcours touristiques et présentations de la ville, ses résidents pas toujours identifiables...

Les deux pôles d'intérêt qui lui sont principalement reconnus, l'importance patrimoniale (car il est le lieu de mémoire de « ceux qui ont fait la ville ») et la valeur esthétique, se superposent dans les projets de réhabilitation imaginés par les personnes impliquées : on veut garder les tombes portant des noms connus, et qu'importe la mémoire des anonymes, qui ont pourtant eux aussi fait la ville – mailles du tissu citoyen, garants et passeurs de mots, de gestes, d'habitudes. Il est vrai qu'il semble difficile de protéger la dernière demeure de ceux qui n'ont personne pour les défendre, de ceux dont on ne peut même plus retrouver le nom, l'image, la vie, quand il s'avère déjà ardu de faire valoir l'intérêt de préserver les traces de personnages plus reconnus que représentent leurs sépultures ; ainsi, supprimer les sépultures les plus abîmées et les moins défendables peut constituer un compromis, une base de négociation, en faveur de la sauvegarde de quelques autres.

Certaines sépultures, nous l'avons vu, sont entretenues par les descendants des inhumés qu'elles renferment ; ceux-ci ont cependant été rassemblés, parfois sollicités avec insistance, par les efforts de bénévoles de l'Association pour la Sauvegarde du Vieil Alby. D'autres sont entretenues par des bénévoles sans lien avec les inhumés. Les tombes trop abîmées, celles dont les occupants sont tombés dans l'oubli – à défaut d'inscription, de famille, ou de notoriété –, sont aisément exclues des projets de réhabilitation ; le premier argument mis en avant, celui de la sécurité du public face à des caveaux éventrés ou des monuments funéraires branlants, menaçant ruine, n'essaie même pas de masquer la raison qui permet de les écarter – l'absence d'intérêt historique. Il faut faire de la place pour mettre en valeur ceux dont le nom fait écho à l'histoire de la ville d'Albi.

Ces morts, dont le souvenir est moins personnel que public, deviennent ceux de tous les citoyens albigeois, et permettent alors à ceux qui s'en préoccupent de trouver là un ancrage, une

légitimation à leur citoyenneté, à leur appartenance à cette ville.

Ce patrimoine axé sur des personnages illustres, identifiables, que l'on peut lier à d'autres endroits de la ville (tangibles) permet d'opérer une distinction d'avec le patrimoine déjà reconnu à Albi (la Cité épiscopale) en insistant sur l'importance d'un patrimoine à rayonnement local ; le cimetière, datant du XIX^e siècle et hébergeant des personnalités de cette époque, reconnues pour avoir contribué à façonner l'aspect actuel d'Albi, se démarque aussi chronologiquement de la Cité épiscopale en privilégiant l'époque de la Révolution Industrielle et des remous entre République et monarchie, plutôt que l'époque du faste de l'Église de la Renaissance.

Ainsi, l'accent est mis sur la complémentarité du patrimoine que représente ce cimetière, complémentarité qui fait aussi sa distinction.

La procédure de classement qui a été engagée est un premier pas envers la reconnaissance patrimoniale du cimetière de l'hôpital d'Albi. Dans un deuxième temps, les efforts porteront alors sur l'accessibilité du cimetière : en tant que patrimoine, il doit trouver sa place : informations sur son histoire et ses résidents, attraction. C'est en ce sens qu'ont été pensés les projets de réhabilitation ou les plaques informatives sur certains des inhumés.

Bibliographie

1. Sources primaires

· Archives municipales de la ville d'Albi

Série 1D – administration communale : conseil municipal : registres de délibérations de 1790 à 1975, 1D21, feuillet 66 ; 1D66, feuillet 18

Série 2D – administration communale : actes de l'administration municipale : arrêtés du maire de 1800 à 1976, 2D7, feuillet 201

· Archives départementales du Tarn

BOSSEBOEUF, Jean-Marie, *Répertoire méthodique de la sous-série 3O* [de l'inventaire des archives modernes (1800-1940)] – *Voirie communale et urbaine (document de travail)*, 1988 ; encodage FFAS, Albi, 2009

JOLIBOIS, Émile, *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790*, 1869 ; encodage FFAS, sous la direction de Sylvie Desachy, directrice des Archives départementales du Tarn, 2011

PORTAL, Charles, *Inventaire sommaire des Archives départementales postérieures à 1789. Tome II, période révolutionnaire, série L (articles 331 à 707)*, Albi, 1938

Série BB – archives communales déposées aux archives départementales : administration communale : archives des registres des délibérations des consuls de la ville d'Albi 1771 à 1782, EDT BB 44

Série DD – archives communales déposées aux archives départementales : Propriétés communales ; Eaux et forêts ; Mines ; Édifices ; Travaux publics ; Ponts et chaussées ; Voirie ; 1776-1783, 4 EDT DD 43

Série II – archives communales déposées aux archives départementales : administration communale du Castelvial, années 1769 à 1780 4EDT II 33

Série E – administration de l'hôpital : 1HDT E244 (années 1751-1752) ; 1HDT E251

(années 1765-1766) ; 1HDT E253 (années 1769-1770) ; 1HDT E257 (années 1779-1780) ; 1HDT E73-bis (années 1775-1794)

Série L – archives révolutionnaires (1790-1800) : fonds de l'administration départementale : textes réglementaires de l'administration centrale : département : administration générale et économie : correspondance du bureau de police administrative, civile et militaire : lettres écrites aux municipalités, L 266 (an V-VII), feuillet 124

Série L – archives révolutionnaires (1790-1800) : fonds de l'administration des districts : Albi, actes de l'administration : délibérations et arrêtés du Directoire, L702 (18 août 1790 – 6 mars 1791)

· Articles de presse (ordre chronologique)

Lorsque l'article est disponible en ligne, le lien vers la page correspondante est mentionné desuite après.

La Dépêche du Midi, 01/11/1997

La Dépêche du Midi, 12/06/1999 <http://www.ladepeche.fr/article/1999/06/12/229986-le-docteuramalric-etait-un-homme-hors-du-commun.html>

Le journal d'ici, du 4 au 10 décembre 2003

Le journal d'ici, du 4 au 10 octobre 2007

La Dépêche du Midi, 01/11/2007

Le journal d'ici, du 22 au 28 novembre 2007

La Dépêche du Midi, 30/10/2010 <http://www.ladepeche.fr/article/2010/10/30/938477-albi-le-cimetiere-de-l-hopital-abandonne.html>

Le Parisien, 14/04/2011 <http://www.leparisien.fr/toulouse-31000/albi-les-vandales-du-cimetiere-trahis-par-leur-portable-14-04-2011-1407794.php>

La Dépêche du Midi, 14/04/2011 <http://www.ladepeche.fr/article/2011/04/14/1058962-albi-a-15-ans-ils-saccagent-le-vieux-cimetiere.html>

La Dépêche du Midi, 15/04/2011 <http://www.ladepeche.fr/article/2011/04/15/1059802-albi-tous-au-chevet-du-cimetiere-de-l-hopital.html>

Le journal d'ici, du 13 au 19 décembre 2012

La Dépêche du Midi, 10/05/2013 <http://www.ladepeche.fr/article/2013/05/10/1623230-albi-visite-guidee-d-un-vieux-cimetiere-charge-d-histoire.html>

La Dépêche du Midi, 12/05/2013 <http://www.ladepeche.fr/article/2013/05/12/1624356-albi-vieux-cimetiere-hopital-sort-ombre.html>

La Dépêche du Midi, 01/11/2013 <http://www.ladepeche.fr/article/2013/11/01/1743496-albi-l-association-veut-classer-le-cimetiere-de-l-hopital.html>

Le Tarn Libre, 01 au 07 novembre 2013

· Autres

CONTE-TISNERAT, Yan, ROUSSEL, Loïc, SALVETAT, Olivier, *Ville d'Albi – Plan du cimetière, répertoire des concessions, projet d'aménagement*, projet de fin d'étude de BTS géomètre-topographe, lycée Le Caousou (Toulouse), session 2007-2008.

CARRADE, Francis, *Le cimetière de l'hôpital d'Albi*, in *Bulletin de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn*, n°LXV, 2011.

Code Général des Collectivités Territoriales

2. Sources secondaires

ADELL-GOMBERT Nicolas, *Anthropologie des savoirs*, Paris, A. Colin, 2011.

ADELL-GOMBERT, Nicolas, POURCHER, Yves (dir.), *Transmettre, quel (s) patrimoine(s) ? : autour du patrimoine culturel immatériel*, Paris, M. Houdiard, 2011.

AGGIUS Jérôme, *Des cimetières paroissiaux au cimetière communal de Gaillard : l'exemple d'Agen : (fin XVIII^e-XX^e siècles)*, Bordeaux, 1994.

AMEISEN, Jean-Claude, HERVIEU-LÉGER, Danièle, HIRSCH, Emmanuel, *Qu'est-ce que mourir ?*, Paris, éd. Le Pommier, 2010.

AUBY Jean-François, *Les obsèques en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.

AUZELLE Robert, *Dernières demeures : conception, composition, réalisation du cimetière contemporain*, Paris, Robert Auzelle, 1965.

BARRAU Annick, *Socio-économie de la mort : de la prévoyance aux fleurs de cimetière*, Paris, L'Harmattan, 1992.

BEN-AMOS Avner, *Le vif saisit le mort : funérailles, politique et mémoire en France, 1789-1996*, Paris, éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2013.

BLOCH Maurice, « La mort et la conception de la personne », *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe* (20), avril 2005, pp. 7-20.

BORTOLOTTI, Chiara, « Nouveaux acteurs du patrimoine, nouvelles postures anthropologiques », in *Civilisations*, n° 61/1, 2012, pp. 139-146

BROSSAT, Alain, « Habiter sans vivre : le cimetière comme hétérotopie », in DELORY-MOMBERGER, Christine et SCHALLER, Jean-Jacques (dir.), *Le Sujet dans la Cité*, n°2, octobre 2011 : Habiter en étranger : lieux, mouvements, frontières, Université Paris 13- Nord, Villetaneuse, pp. 121-129

BRU, Henri, « Panorama historique de l'Hôpital d'Albi », in *300 ans de l'histoire de l'Hôpital d'Albi – 1688-1988*, brochure éditée par l'Hôpital d'Albi en accompagnement d'une exposition organisée à l'occasion du tricentenaire de sa fondation, 1988.

BRU, Henri, « L'Hôpital d'Albi à la fin du XVIIIe siècle et durant la Révolution » in *Revue du Tarn*, n° 14 (pp. 631-657), hiver 1991.

CIARCIA, Gaetano (dir.), *Ethnologues et passeurs de patrimoine*, Paris-Montpellier, Karthala et PUPV, 2011

CLAVANDIER Gaëlle, *Sociologie de la mort : vivre et mourir dans la société contemporaine*, Paris, A. Colin, 2009.

COLLET Victor, *Canicule 2003 : origines sociales et ressorts contemporains d'une mort solitaire. les personnes « seules » du cimetière de Thiais*, Paris, l'Harmattan, 2005.

DAGOGNET François, *La mort vue autrement*, Le Plessis-Robinson, Institut Synthélabo, 1999.

DEREGNAUCOURT Jean-Pierre, *La mort au Moyen Âge : les hommes et la mort à la fin du Moyen Âge*, Paris, J.-P. Gisserot, 2007.

DI FOLCO, Philippe (dir.), *Dictionnaire de la mort*, Larousse, Paris, 2010

DURAND Jean-Yves, « Entre « paisibles jardins » et « patrimoine culturel »: Les cimetières familiaux des protestants du Diois », *Terrain* (20), mars 1993, pp. 119-134.

DUTRIEUX Damien, *Les concessions funéraires*, Paris, MB Formation, 2003.

FABRE, Daniel, ARNAUD, Annick (dir.), *Émotions patrimoniales*, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 2013.

FUREIX Emmanuel, *La France des larmes : deuils politiques à l'âge romantique, 1814-1840*, Seyssel (Ain), Champ Vallon, 2009.

GERMANN Georg, *Conserver ou démolir ? : le patrimoine bâti à l'aune de l'éthique*, Gollion, Infolio, 2014.

GILZMER Mechtild, *Mémoires de pierre : les monuments commémoratifs en France après 1944*, Paris, Éd. Autrement, 2009.

GORER Geoffrey, *Ni pleurs ni couronnes ; précédé de Pornographie de la mort*, Paris, EPEL, 1995.

GUIBAL Jean et LAZIER Isabelle, « La gestion et la communication du patrimoine ethnographique: Vidéralp-Musées : une banque de données et d'images en Rhône-Alpes », *Terrain* (14), mars 1990, pp. 132-142.

LOGNAT-PRAT, Dominique, ZADORA-RIO, Élisabeth (dir.), *La paroisse : genèse d'une forme territoriale*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2005.

JANKÉLÉVITCH Vladimir, *La mort*, Paris, Flammarion, 1977.

LASSÈRE Madeleine, *Villes et cimetières en France de l'Ancien régime à nos jours : le territoire des morts*, Paris, L'Harmattan, 1997.

LAUWERS Michel, *Naissance du cimetière : lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 2005.

MÉCHOULAN Éric, *La culture de la mémoire : ou Comment se débarrasser du passé ?*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2008.

MORIN Edgar, *L'homme et la mort*, Paris, éditions du Seuil, 1976.

NORA, Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 3 vol., 1984-1992

PÉTONNET Colette, « L'Observation flottante. L'exemple d'un cimetière parisien », *L'Homme* 22 (4), 1982, pp. 37-47.

QUILLIOT Roland, *Qu'est-ce que la mort*, Paris, A. Colin, 1999.

RAGON Michel, *L'espace de la mort : essai sur l'architecture, la décoration et l'urbanisme funéraires*, Paris, A. Michel, 1981.

SAGNES Sylvie, « Cultiver ses racines: Mémoire généalogique et sentiment d'autochtonie », *Ethnologie française* 34 (1), 2004, p. 31.

SOUFFRON Valérie, *Edgar Morin : L'homme et la mort, pour une anthropologie de la mort, suivi d'un entretien avec Edgar Morin*, Paris, Ellipses, 2013.

TARTAKOWSKY Danielle, *Nous irons chanter sur vos tombes : le Père-Lachaise, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Aubier, 1999.

THELAMON, Françoise, VERNANT, Jean-Pierre, DUMOULIN, Olivier (dir.), *Autour des morts : mémoire et identité. Actes du Ve colloque international sur la sociabilité, Rouen, 19-21 novembre 1998*, Mont Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen, 2001.

THOMAS Louis-Vincent, *La mort*, Paris, Presses universitaires de France, 2003.

THOMAS Louis-Vincent, *Mélanges thanatiques : deux essais pour une anthropologie de la transversalité*, Paris, éd. l'Harmattan, 1993.

THOMAS Louis-Vincent, *La mort en question : traces de mort, mort des traces*, Paris, éd. l'Harmattan, 1991.

TILLIER Anne-Marie, *L'homme et la mort: l'émergence du geste funéraire durant la Préhistoire*, Paris, CNRS éd., 2013.

TORNATORE Jean-Louis, « L'esprit de patrimoine », *Terrain* (55), septembre 2010, pp. 106-127.

TORNATORE Jean-Louis, « La difficile politisation du patrimoine ethnologique », *Terrain* (42), mars 2004, pp. 149-160.

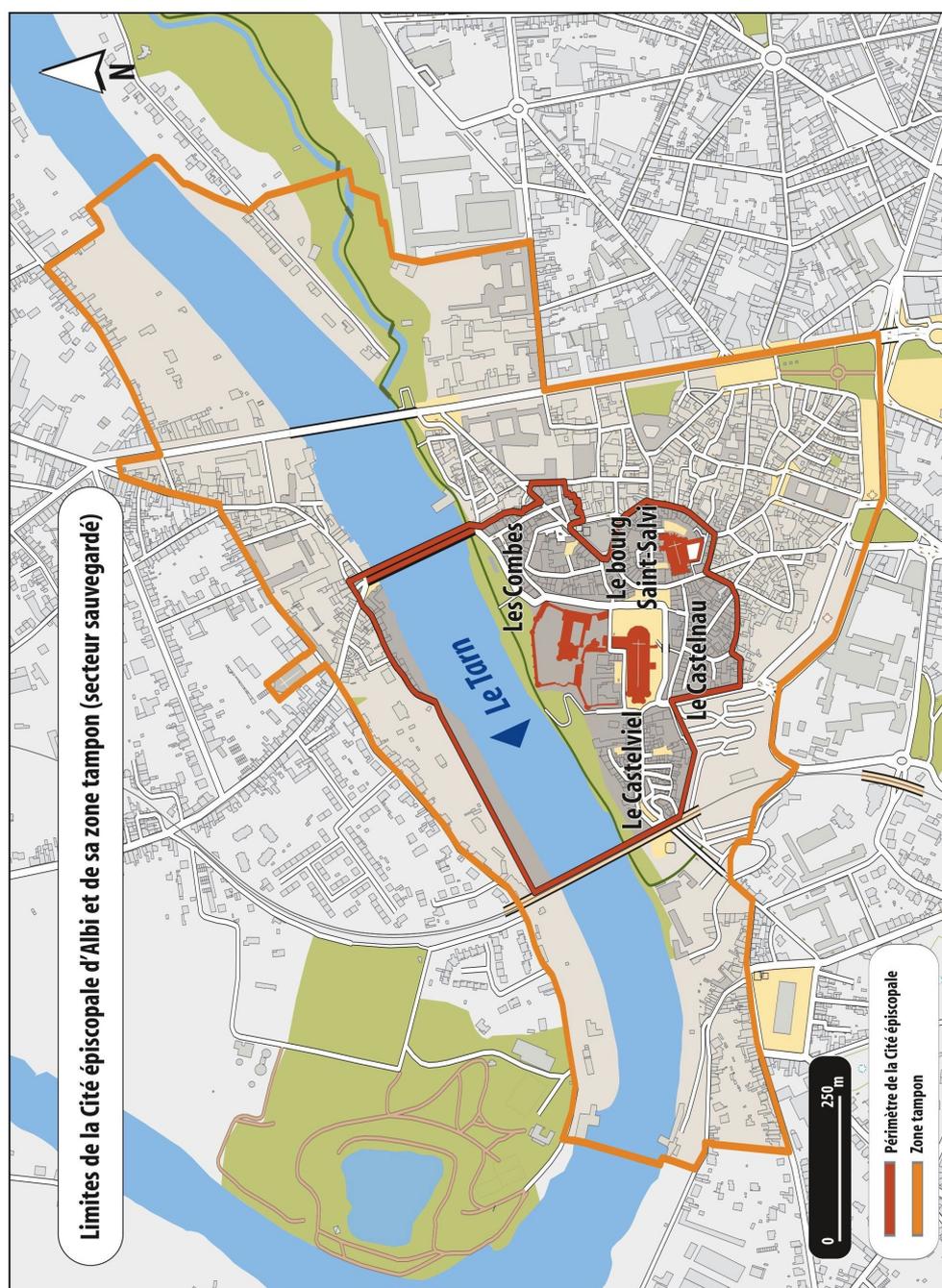
WEINRICH Harald, *Léthé : art et critique de l'oubli*, Paris, Fayard, 1999.

Annexes

1. Annexe 1 : Plan des limites de la Cité Épiscopale d'Albi et de sa zone-tampon (secteur sauvegardé).....	I
2. Annexe 2 : Plan de masse du cimetière de l'hôpital.....	II
3. Annexe 3 : Délibérations l'établissement de l'hôpital général d'Albi.....	III
4. Annexe 4 : Compte rendu de la séance de délibération de la commission d'administration de l'hôpital du 19 octobre 1851.....	VI
5. Annexe 5 : Extrait du registre des délibérations de la Commission Administrative du Centre Hospitalier d'Albi de la séance du 4 au 11 mai 1955.....	VII
6. Annexe 6 : Note d'information de l'hôpital d'Albi, 10 juillet 2003.....	IX
7. Annexe 7 : Bordereau de proposition d'inscription à l'inventaire des sites des cyprès du cimetière de l'hôpital général d'Albi.....	X
8. Annexe 8 : Lettre de la mairie d'Albi.....	XII
9. Annexe 9 : Compte rendu des délibérations de la CODENAPS en date du 15 mars 2013....	XIII

1. Annexe 1 : Plan des limites de la Cité Épiscopale d'Albi et de sa zone-tampon (secteur sauvegardé)

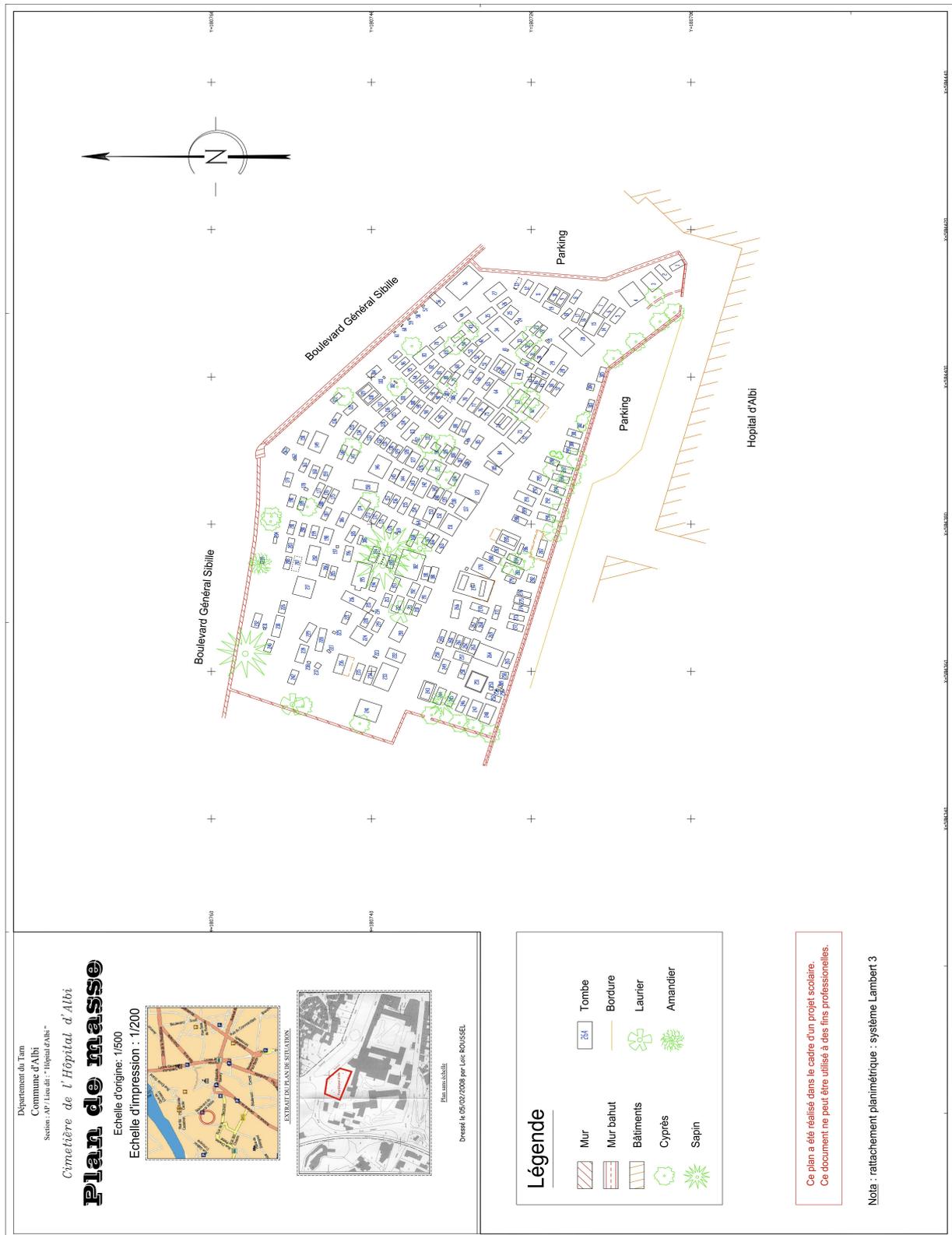
Source : http://whc.unesco.org/fr/list/1337/multiple=1&unique_number=1663 (dernière consultation le 10/02/2015)



ILL. 10 : CARTE ÉCH. 1/7 500^e, LIMITES DE LA CITÉ ÉPISCOPALE D'ALBI ET DE SA ZONE TAMPON (SECTEUR SAUVEGARDÉ)

2. Annexe 2 : Plan de masse du cimetière de l'hôpital

Source : Caousou



détail des Instructions nécessaires pour faire cet établissement; & après que Monseigneur l'Archevêque a fait un Discours tendant à mêmes fins, sur les affaires présentes.

A ESTE' DELIBERE' d'une commune voix, que conformément aux intentions de Sa Majesté & à ses Edit & Declaration, à l'exemple des Villes les plus considerables de cette Province & du Royaume; on travaillera incessamment à établir un Hôpital General dans la présente Ville, selon les instructions dudit Pere Dunot, dont l'experience est généralement reconnu par l'établissement de divers Hôpitaux Generaux qu'il a fait dans diverses Provinces; auquel effet, on achetera une maison dans la présente Ville, qui soit propre pour y faire ledit Hôpital, attendu que la maison de l'Hôtel-Dieu de S. Jacques d'apresent n'est pas assés grande ni commode pour y faire cet établissement; auxquelles fins est donné pouvoir audit Sr. Delhoum Sindic general, & à Mrs. Marliave Premier Consul, de Linieres, Martinon, & Boyer Avocat, de faire l'achat de telle maison, & à tel prix qu'ils jugeront à propos, par l'avis & sous les ordres de mondit Seigneur l'Archevêque President, & d'en passer les Contracts nécessaires.

A ESTE' aussi delibéré, que ledit Hôtel-Dieu de S. Jacques d'apresent, y compris le Refuge & ledit Hôpital General, ensemble les biens en fonds, rentes & revenus qui luy appartiennent à present, ou qui luy appartiendroient à l'avenir, de quelque nature qu'ils soient, & en quoy qu'ils puissent consister à jamais, feront regie, administrez & gouvernez en commun par le Bureau qui est dés-à-present établi, & qui sera composé de Directeurs qui seront cy-aprés nommés par la présente Assemblée, conformément aux instructions dudit Pere Dunot; auquel Bureau & Directeurs cette Assemblée a remis tout pouvoir, & l'autorité toute entière de gouverner lesdites deux maisons, & généralement d'ordonner tout ce qui concerne tous les Pauvres sains & malades de la présente Ville d'Alby, Faubourgs & consulat d'icells, & même concernant les Pauvres du Consulat du Castel-viel, qui est considéré comme un des Faubourgs de ladite Ville. Et parce qu'il pourroit arriver diverses contestations parmi les Directeurs qui seront nommez pour composer ledit Bureau, pour leur rang & préséance.

A ESTE' delibéré, pour le plus grand avantage du bien des Pauvres, qu'après mondit Seigneur l'Archevêque President, ou Mr. son Vicaire General en son absence, il n'y aura point de rang ni préséance parmi les personnes qui composeront ledit Bureau, de quelque qualité qu'ils soient; ains qu'ils opineront comme ils se trouveront assis, & que ceux qui arriveront tard après que les autres seront placez, prendront la dernière place & opineront les derniers; Sans prejudice pourtant des droits & prerogatives de préséance des Directeurs en toutes autres Assemblées, hors celles du Bureau.

L'ASSEMBLEE' en consequence a delibéré, que ledit Bureau sera composé des Directeurs neuz qui ne changent jamais à raison de leurs Charges, & des Directeurs choisis qui changent de trois en trois ans. Mondit Seigneur l'Archevêque est le President né, & en son absence Mr son Vicaire General, Messieurs du Clergé; sçavoir, les deux Sindics de l'Eglise Metropolitaine, le Sindic de l'Eglise Collegiale S. Salvy, trois Curez des Paroisses Ste Martiane, de S. Affr. & S. Julien, pour les trois premières années; & les Curez de S. Salvy, de S. Etienne, & de S. Loup du Castel-viel, pour les trois années suivantes; & le Reverend Pere Rec. eur du College des Jesuites. Monsieur le Viguiet & Mrs les Consuls d'Alby, & autres à qui il appartiendra; comme aussi Mr. le Juge Temporel, & Mr. le Procureur Fiscal, quand ils exerceront leurs Charges. Et en cas, pour des

.../...

raisons extraordinaires, on veut garder l'ancien usage pour le rang & séance, Mrs. du Clergé pourront être assis à la main gauche de mondit Seigneur Président, & Mrs. les Viguiers & Consuls à la droite. Et les deux Syndics du Chapitre Métropolitain sont nommez les Directeurs des Troncs & des Boîtes desdites maisons; lesdits trois Curez les Directeurs des Pauvres honteux; & ledit Reverend Pere Recteur du Collège, le Directeur pour le Spirituel des Pauvres sains & malades desdites deux maisons, ensemble de ceux de dehors, & des Prisonniers.

Et pour les Directeurs qui changeront de trois en trois ans, l'Assemblée a nommés pour les trois premières années, pour Secretaire du Bureau, Mr. Antoine Raynal, Frère Protandier de S. Salvy; pour Syndic & Directeur des Archives, & Avocat desdites deux maisons, ledit Sr. DELHOM Avocat; pour Tresorier des Revenus en argent, Mr. Salvat Receveur des Decimes; pour Contrôleur dudit Tresorier Mr. Duilloteau Receveur des Decimes; pour Directeur des Droits Seignoriaux, & Inspecteur des Archers, Mr. Molinier Avocat; pour Directeurs des Saupans, Mrs. Bredil & de Sabriac; pour Distributeurs du pain, Mrs. Boyer Sieur de Viviez, & Causse Bourgeois; pour Directeurs des Manufactures, Mrs. Montet L'agné, & son Frere Marchand; pour Directeur des Habits, Mr. Valat Marchand; pour Directeur des Greniers Mr. Tadier Bourgeois; pour Directeur de la Cave, Mr. Martin Marchand; pour Directeur du Sacher, Mr. Tadier Marchand; pour Directeur de la Cordonnerie, Mr. Cassaignon Marchand; pour Directeurs des Bâtimens, Mrs. de Linderes & Martinon; pour Directeur des Biens Ruraux, Mr. de Coste; pour l'Inspecteur de la propriété des deux maisons, Mr. Corasse Avocat; pour les Solliciteurs généraux, Mrs. le Syndic de S. Salvy, Laurenci & Blays Avocats: & pour l'Inspecteur general, Mr. Boyer Avocat.

LADITE Assemblée a nommés les Officiers; sçavoir, pour Avocat, ledit Sr. Delhom; pour Procureur, Mr. Viguiers Notaire & Procureur; pour Notaire, Mr. Noyrit Avocat & Notaire; pour Médecins, Mrs. Escaffré & Cédquiere; pour Chirurgien, Mr. Gluzel; pour Apotecaire, Mr. Bousquet; pour Annônier, Mr. Viguiers Prêtre de MS. Afric; & pour Gouvernante desd. deux maisons, Mademoiselle d'Arques.

PARMI lesquels Directeurs, soit les Directeurs neuz à raison de leurs Charges qui ne changent pas, soit ceux qui changeront de trois en trois ans; il n'y aura point de rang ni préséance, soit pour la place ou pour la voix; ainsi qu'a été réglé cy-dessus; sans prejudice de leurs droits ailleurs, sous de l'Assemblée du Bureau. Et après lesdites trois années expirées, l'Assemblée donne pouvoir ausdits Srs. Directeurs qui composent ledit Bureau, de nommer d'autres Directeurs leurs successeurs pour les trois années suivantes; & ceux-là aussi à l'avenir nommeront leurs successeurs, pour composer ledit Bureau; auquel Bureau cette Assemblée a remis toute l'autorité & tout le pouvoir de gouverner les Pauvres desdites deux maisons, & tous les Biens & revenus d'icelles, comme ledit Bureau le trouvera à propos: à quoy a été conclu.

Et ensuite lesdits Srs. Directeurs dudit Bureau qui se sont trouvez presens, ont presté serment entre les mains de mondit Seigneur l'Archevêque Président; sçavoir, lesdites Ecclesiastiques la main mise sur leur poitrine, & les autres sur les Sains Evangiles; de gerer le bien des Pauvres en toute droiture, & de porter sur toutes choses leurs interets, & de garder inviolablement les Reglemens desdites maisons, dont la lecture leur a été faite; & sans jamais y donner atteinte, sous quelque pretexte que ce soit. CHARLES, Evêque de Lavaur, nommé Archevêque d'Alby, Vicaire General. Du Mandement de mondit Seigneur, Noyrit. Signé à l'original qui est devers nous Guillaume Noyrit, Avocat en Parlement, Notaire Royal d'Alby. Noyrit, ainsi signé.

.../...

4. Annexe 4 : Compte rendu de la séance de délibération de la commission
d'administration de l'hôpital du 19 octobre 1851

archives de
le. Hôpital

SEANCE DU 19 OCTOBRE 1851

Présents MM. PAPAILHAU, BERMONT, ESPEROU, SOULAGES, GAUGIRAN

INTERDICTION DE L'ANCIEN CIMETIERE
(approuvé par M. le Préfet le 12 Janvier 1852)

La séance étant ouverte, un membre de la Commission a demandé que l'ancien cimetière, qui est abandonné depuis la création du nouveau, soit définitivement interdit afin de pouvoir prendre le plus tôt possible aux usagers ordinaires de la maison le terrain qui a été consacré à ce cimetière.

La Commission a unanimement adhéré à cette proposition, et considérant que le nouveau cimetière établi dans toutes les conditions voulues par les règlements, est plus que suffisant pour les inhumations, soit du dedans, soit du dehors;

Considérant qu'il y a danger pour la salubrité publique et particulièrement pour celle de l'Etablissement de faire des inhumations dans l'ancien cimetière;

Considérant que déjà l'Administration a rempli à cet égard plusieurs décisions conformes, basées sur le même motif et notamment en 1825.

Considérant que les besoins de l'Etablissement exigent que le dit terrain soit le plus tôt possible rendu au service de la Maison; elle a délibéré :

1° - Toute inhumation, toute érection de nouveaux monuments, toutes réparations des anciens, sont interdites dans l'ancien cimetière, sans qu'il puisse être dérogé à cette décision sous aucun prétexte;

2° - Le terrain consacré à ce cimetière sera le plus tôt possible rendu au service ordinaire de la Maison.

3° - La présente délibération sera soumise à l'approbation de l'autorité supérieure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an, ci-dessus énoncés.

5. Annexe 5 : Extrait du registre des délibérations de la Commission Administrative du Centre Hospitalier d'Albi de la séance du 4 au 11 mai 1955

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT
d'ALBI

CENTRE HOSPITALIER
d'ALBI

Extrait des Registres des Délibérations
de la Commission Administrative du Centre Hospitalier d'ALBI

Séance du 4 MAI 1955

Le 11 MAI 1955

OBJET :

- REGROUPEMENT DU
CIMETIERE -

La Commission s'est réunie à l'Hôpital, sous la présidence de :

Mr. RICARD, maire-président

Étaient présents : MM. COURBATIOU, Ordonnateur; VACQUIE, DELAHAYE, SERREYS,
Administrateurs.

Absents :

Excusés : MM. les Docteurs DEVAIGNE, Vice-Président; BONHART, adminis-
trateur.

Assistaient à la séance à titre consultatif : M. GOUIN, Directeur départemental de la
Population
M. MERQUIET, Directeur départemental de
la Santé
Mr. COLLET, Directeur de l'Établissement
Mr. Le Receveur de l'Établissement

La Commission Administrative de l'Hôpital d'ALBI désireuse
de faire procéder à une meilleure conservation du cimetière de l'Établissement
et de rendre ainsi aux morts qui y sont enterrés le culte auquel ils ont droit,
a recherché de quelle façon elle pouvait parvenir à cette solution.

Elle a puise dans les documents anciens pour savoir quelle
était la situation juridique de ce cimetière et retrouvé les délibérations sui-
vantes qui démontrent d'une façon péremptoire, que les autorisations de sépul-
tures dans le cimetière de l'Hôpital ne s'étendaient qu'à la pose de monuments
funéraires, mais qu'elles ne constituaient en rien un titre de concession ni
perpétuel, ni temporaire.

Soucieuse néanmoins de conserver aux familles de personnes
inhumées dans le cimetière de l'Hôpital le bénéfice des faveurs accordées par
les Commissions Administratives qui l'ont précédée, mais considérant toutefois
qu'il y a lieu, afin de parvenir au but principal qu'elle se propose d'attein-
dre et qui est un regroupement dans le cimetière classé, sur terrain libre, de
toutes les tombes dispersées, programme qui permettra d'amalgamer et d'entretenir
d'une façon convenable le cimetière dont une partie est actuellement à l'aban-
don,

La Commission décide,

De faire procéder au regroupement des quelques tombes dis-
persées dans la partie abandonnée du cimetière.

Ce regroupement se fera après avoir recherché, dans toute

.../...

.../...

du possible, l'accord des familles pouvant encore exister, étant bien entendu toutefois que celles-ci bénéficient, sans droit légal, d'un terrain dans le cimetière de l'Hôpital et que l'Administration se réserve la possibilité de faire procéder elle-même aux exhumations et par faveur nouvelle, au regroupement des tombes au cas où un accord ne serait pas obtenu.

Pour copie conforme,

Fait à ALSI, le 11.5.1950

Le Président de la Commission
Administrative,

6. Annexe 6 : Note d'information de l'hôpital d'Albi, 10 juillet 2003



Albi, le 10 juillet 2003



DIR. N°610 /SM/RA/CB

*Dossier suivi par R. ARNAUD
Directeur Adjoint - poste 4330*

NOTE D'INFORMATION

Conformément à l'article L 2223-10 du Code général des collectivités territoriales ci-joint, aucune inhumation ne pourra plus avoir lieu au cimetière du Centre Hospitalier, sauf autorisation exceptionnelle de Monsieur le Maire d'Albi, après avis du Conseil d'Administration dûment sollicité par la personne souhaitant en bénéficier.

LE DIRECTEUR

Stéphane MARTINO

PL article L 2223-10 du Code général des collectivités territoriales

Destinataires :

Equipe de direction
Service Intérieur
Familles
Dossier + dossier des gardes

7. Annexe 7 : Bordereau de proposition d'inscription à l'inventaire des sites des
cypres du cimetière de l'hôpital général d'Albi

CHANTIER INTELLECTUEL DES BITES

PYRENEES LANGUEDOC

65/T-17

Inscrite par arrêté
du 3 juillet 1942

BORDEREAU DE PROPOSITION

Présenté par M. GAYRARD, Délégué Départemental

TARN - Commune d'ALBI

SITE : CYPRES DU CIMETIERE DE L'HOPITAL

Carte Michelin N° 82 - Pli 10

Pièces annexées

Rapport Général
Documents graphiques : photos
dessins

Guilland, le 6 Mai 1942

Signé : GAYRARD

AVIS DE L'INSPECTEUR REGIONAL

Le 11 Janvier 1942, était classé le boulevard
Sibille nouvellement tracé, mais ce boule-
vard ne présente réellement de pittoresque que
parce qu'il est dominé par la masse sombre
des cypres du cimetière de l'Hôpital Général,
de sorte qu'il est indispensable de compléter
la mesure de sauvegarde en inscrivant ce bosquet
d'arbres à l'inventaire des sites.
Avis de transmission de ce dossier a été
communiqué le 9 Mai 1942 à Mr le Préfet du Tarn

Tarn - Albi
Cyprés du cimetière de l'Hôpital
Bld Sibille -

-:-

R A P P O R T G E N E R A L

=====

Ces cyprès, du plus bel effet, dans la vive lumière meridionale, et sur lesquels se détache le monument aux Morts, équilibrent le paysage par l'écran vertical qu'ils opposent à la fuite des lignes du vaste boulevard et des belles constructions modernes de l'Hôpital.

Cette mesure est l'indispensable complément de classement de boulevard Sibille, réalisé par arrêté du 11 Janvier 1922.

En conséquence :

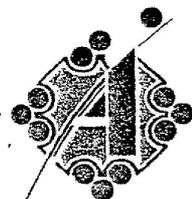
Nous proposons l'inscription à l'inventaire des sites (art. 4 loi du 2 Mai 1930), des cyprès du cimetière de l'Hôpital général, au nombre de soixante douze environ, dans ce qui est visible du boulevard Sibille précédemment classé comme site.

Parcelle N° 1131

Propriétaire : Commune d'Albi

-:-

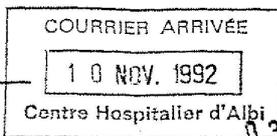
8. Annexe 8 : Lettre de la mairie d'Albi



Ville d'Albi

LE MAIRE

*copie
M. P. 100*



4069

03 FEV. 1992



N/R# : JN/CV - 2/05
Rédacteur : Jacques NAVAS

Objet : entretien du Cimetière de l'Hôpital

Monsieur,

En réponse à votre demande du 17 Novembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la ville d'Albi n'envisage pas, pour l'instant d'assurer la gestion directe du cimetière de l'Hôpital.

Si des travaux de remise en état et d'entretien sont nécessaires, c'est à l'Hôpital à qui le cimetière appartient d'en assurer la charge.

En ce qui concerne une éventuelle translation des tombes vers l'un des cimetières de la ville, c'est à l'hôpital qu'il appartient de nous adresser une demande en ce sens, étant entendu que sa décision ne pourra être arrêté qu'en concertation avec les familles dont les intérêts légitimes doivent être intégralement préservés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire Adjoint

J. BIGOT



9. Annexe 9 : Compte rendu des délibérations de la CODENAPS en date du 15 mars 2013



PREFET DU TARN

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau de l'environnement et des affaires foncières
Affaire suivie par Céline BERTON
Tél. n°: 05 63 45 61 85
Fax n°: 05 63 45 61 99
Mail : celine.berton@tarn.pref.gouv.fr

Albi, le **20 MARS 2013**

COMMISSION DEPARTEMENTALE de la NATURE, des PAYSAGES et des SITES

Formation spécialisée dite des « SITES et PAYSAGES »

Compte rendu de la séance du vendredi 15 mars 2013 à 14h30

Salle Pompidou – Préfecture du Tarn

- = 0 = -

Cette séance s'est tenue sous la présidence de Madame Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Tarn.

Membres présents

Collège des représentants des services de l'Etat

- Monsieur Jean-Louis REY, représentant M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Madame Sylvie THOMAS, représentant la direction départementale des territoires
- Madame Véronique ROUCAL, représentant le service territorial de l'architecture et du patrimoine

Collège des représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Claude CULIE, maire de Vabre, représentant titulaire des maires
- Monsieur Jean-Marie FABRE, maire de Burlats, représentant suppléant des maires

Collège des personnalités qualifiées

- Monsieur Michel CLAUDE, représentant titulaire
- Monsieur Roland de MALHERBE, représentant suppléant du syndicat des forestiers privés du Tarn
- Monsieur Pascal PELISSOU, représentant titulaire de la chambre d'agriculture

Collège des personnes compétentes

- Monsieur Christophe MAISONNEUVE, représentant titulaire des paysagistes
- Monsieur François TORTOUIN, représentant titulaire des architectes
- Monsieur Michel RECOULES, représentant suppléant des architectes
- Monsieur François GAZELLE, représentant titulaire des géographes

Personnes associées, en tant que de besoin, à titre d'expert, sans voix délibérative

- Monsieur Jean-Luc DILGER, représentant le directeur de l'agence interdépartementale Aveyron, Lot, Tarn et Tarn-et-Garonne de l'Office National des Forêts
- Mme Sophie BOUYSSOU, représentante titulaire de l'association « Vieilles maisons françaises »

Assistaient également à la réunion Monsieur Rémi BOUZAT, chef du bureau de l'environnement et des affaires foncières de la préfecture accompagné de Mme Céline BERTON.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h35.

Remplacement de cyprès au cimetière de l'hôpital d'Albi – Site inscrit.

Monsieur REY de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) présente le dossier en présence de Mme Béatrice VIALLE, directrice-adjointe aux affaires économiques au centre hospitalier d'Albi.

Le bosquet des cyprès du cimetière de l'hôpital d'Albi est site inscrit par arrêté en date du 3 juillet 1942. De l'ensemble de ce bosquet ne restent que quelques sujets. Après étude phytosanitaire, 3 autres cyprès doivent être abattus.

La DREAL propose aux membres de la CODENAPS que le cimetière et non plus seulement le bosquet, soit protégé dans sa totalité au titre des sites. Ce petit cimetière « Père Lachaise » contient les tombes d'hommes illustres du département, bienfaiteurs de l'hôpital. Surplombant le boulevard du général Sibille, avec une vue superbe sur la cathédrale, il mériterait de devenir, comme le boulevard, site classé. A cet effet, la DREAL se propose de financer une étude historique et paysagère sur l'ensemble du cimetière afin de retrouver et restaurer, à terme, ce monument patrimonial.

L'accord de l'hôpital d'Albi est nécessaire pour réaliser ce projet qui paraît plus opportun que la simple replantation des trois cyprès à abattre.

Madame VIALLE, directrice-adjointe de l'hôpital, est tout à fait favorable à ce qu'une étude historique soit entreprise. Le centre hospitalier, malgré son désir de voir restaurer l'ensemble du cimetière, est en relation avec l'association « Sauvegarde du vieil Albi ». Le centre hospitalier n'a pas les crédits nécessaires pour rénover ce cimetière. Elle souhaite que les membres de la CODENAPS se posent la question du financement de la réhabilitation du cimetière qui devrait suivre après l'étude.

La DREAL finance l'étude qui est nécessaire pour faire des recherches historiques sur les cimetière et les cyprès dont les $\frac{3}{4}$ ont disparu. Des finances pourront être obtenues si le cimetière fait l'objet d'une extension du site classé. Ce site mérite une attention particulière car il faudrait replanter environ 80 cyprès.

Madame VIALLE demande si le site peut bénéficier de la protection des monuments historiques.

M. REY répond négativement. La DRAC s'est prononcée à ce sujet et a fait une réponse au directeur de l'hôpital le 13 février 2013. La DREAL demande l'accord de l'hôpital d'Albi pour la réalisation de l'étude.

Madame VIALLE est totalement favorable.

Monsieur MAISONNEUVE demande si un diagnostic phytosanitaire a été réalisé sur les arbres à abattre.

M. REY répond favorablement.

Madame BOUYSSOU souhaite émettre un vœu pour le classement du site.

M. REY ajoute que la CODENAPS peut faire ce vœu auprès de la DRAC pour l'inscription du site auprès des monuments historiques avec passage en CAPS.

Sur la question de M. MAISONNEUVE, M. REY rappelle que l'hôpital sera le maître d'ouvrage de l'étude pour laquelle un paysagiste sera choisi en partenariat avec la DREAL. La DREAL ne fera que financer l'étude.

M. TORTOUIN souhaite savoir si la replantation des cyprès et l'aménagement du cimetière feront l'objet d'une autre présentation en CODENAPS.

Madame la secrétaire générale le confirme.

M. REY ajoute que le projet sera présenté en CODENAPS et, si le site est classé, nécessitera une autorisation ministérielle.

M. TORTOUIN prend la parole. Il est délégué de la fondation de Paris. Cette fondation a décidé de donner des subventions à plusieurs opérations. Albi est classée en première position parmi les villes du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Remplacement de cyprès au cimetière de l'hôpital d'Albi – Site inscrit : 10 avis favorables et 1 abstention.

Réhabilitation de la chânaie du Cayla à Andillac – Site classé.

Monsieur REY présente le dossier en présence de M. Patrick URBANO du conseil général du Tarn.

L'état sanitaire de la chânaie du parc du Cayla s'est dégradé ces dernières années d'une part en raison d'attaques d'insectes et de parasites et, d'autre part en raison d'événements climatiques. Depuis, l'accès au parc est interdit et le conseil général a procédé à l'abattage de 49 arbres.

Ce dossier est soumis à autorisation ministérielle et concerne une demande de régularisation de l'abattage et un projet de replantation de 27 nouveaux arbres.

La replantation de la chânaie se fera par un peuplement mixte de chênes pubescents, d'érables champêtres et d'érables de Montpellier. Cette mixité permettra une continuité avec les parcelles voisines et permettra également une résistance aux attaques sanitaires.

Le peuplement par seulement 31 arbres permettra de conserver 4 à 5 m d'espacement. La replantation se fera en dehors de la zone de dessouchage afin d'éviter les résidus de champignons.

La terrasse sera composée d'arbres existants et de 4 tiges de chênes pubescents. Ce boisement plus clair permettra des ouvertures visuelles plus développées sur le champ du nord et sur les bâtiments du Cayla et leur décor de collines.

Le plateau sera boisé avec des chênes pubescents sur les lisières, des érables champêtres et de Montpellier à l'intérieur.

Les plans d'implantation ont été réalisés à partir de relevés GPS précis.

M. URBANO a élaboré l'ensemble des propositions et documents avec M. Patrick GIRONNET, chef du STAP, architecte ABF.

M. URBANO précise qu'il est toujours difficile d'abattre des chênes très anciens. Simplement, l'état de ces arbres était en état de sénescence avancée. Aussi, il a été envisagé de restaurer le boisement de la chênaie du Cayla. En ce qui concerne les choix, la mixité a été privilégiée pour la capacité de reprise des plants. Un peuplement mixte résiste mieux. Il a également été tenu compte de contraintes pédoclimatiques importantes. Il a été décidé de maintenir les lisières telles qu'elles étaient. Une étude avait été réalisée en 1997 par l'école nationale supérieure du paysage de Versailles (M. Michel RACINE) afin de permettre au site de conserver toutes ses capacités d'inspiration : mise en valeur du cycle des saisons (peuplement d'érables pour l'automne), terrasse arborée permettant une vision des collines, lieux de regard. Il était important de conserver le caractère libre des motifs du Cayla avec des formes non contraintes.

M. MAISONNEUVE souhaite connaître le taux de replantation de chaque espèce.

M. URBANO répond que la replantation sera constituée de chênes pubescents (60 %), d'érables champêtres (20 %), d'érables de Montpellier (20 %). Ce choix a été dicté par les parcelles voisines qui ont spontanément ce peuplement. A très moyen terme, il devrait y avoir une transition entre les lisières forestières et le boisement.

M. MAISONNEUVE pense qu'il serait plus judicieux de replanter du chêne serris afin d'éviter un risque de perte important de chênes pubescents plus sensibles à la sécheresse.

M. URBANO précise que cela a été préconisé par le CNPF (centre national de la propriété forestière).

M. DILGER de l'ONF confirme que le chêne pubescent étant endémique, il est préféré aux autres espèces. Plus les arbres sont grands et âgés, plus la reprise est difficile.

M. MAISONNEUVE ajoute que le chêne serris a les mêmes caractéristiques que le pubescent. Il préférerait que sur les 60 % de chênes pubescents, la moitié soit des chênes serris. Il demande au conseil général d'en discuter avec un paysagiste.

M. REY de la DREAL pense que si les arbres sont semblables, il serait préférable de prendre les essences qui ont le plus de chance de pousser.

M. URBANO rappelle que le dessouchage a déjà été réalisé. La replantation sera faite entre les zones de dessouchage car les germes pathogènes sont toujours présents. Ainsi, l'implantation sera décalée avec l'implantation initiale et les micro-clairières.

Mme la secrétaire générale rappelle que l'avis de la CODENAPS porte sur l'abattage et le principe de replantation et non pas sur les espèces qui seront retenues.

Réhabilitation de la chênaie du Cayla à Andillac - Site classé : 11 avis favorables.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 15h30.

Pour la préfète et par délégation
La secrétaire générale



Béatrice STEFFAN

Table des matières

Sommaire.....	2
Introduction.....	3
Sources.....	8
1. Dossier de presse.....	9
2. Communication de Francis Carrade.....	12
3. Étude réalisée par les élèves du Caousou.....	13
4. Archives.....	16
Le cimetière et sa mise en patrimoine.....	17
1. Histoire de l'hôpital et du cimetière.....	17
2. L'Association pour la Sauvegarde du Vieil Alby.....	21
3. Situation actuelle du cimetière et tentatives de mise en valeur.....	23
Observations et analyses.....	29
Conclusions.....	37
Bibliographie.....	39
1. Sources primaires.....	39
· Archives municipales de la ville d'Albi.....	39
· Archives départementales du Tarn.....	39
· Articles de presse (ordre chronologique).....	40
· Autres.....	41
2. Sources secondaires.....	41
Annexes.....	45

1. Annexe 1 : Plan des limites de la Cité Épiscopale d'Albi et de sa zone-tampon (secteur sauvegardé).....	I
2. Annexe 2 : Plan de masse du cimetière de l'hôpital.....	II
3. Annexe 3 : Délibérations concernant l'établissement de l'hôpital général d'Albi.....	III
4. Annexe 4 : Compte rendu de la séance de délibération de la commission d'administration de l'hôpital du 19 octobre 1851.....	VI
5. Annexe 5 : Extrait du registre des délibérations de la Commission Administrative du Centre Hospitalier d'Albi de la séance du 4 au 11 mai 1955.....	VII
6. Annexe 6 : Note d'information de l'hôpital d'Albi, 10 juillet 2003.....	IX
7. Annexe 7 : Bordereau de proposition d'inscription à l'inventaire des sites des cyprès du cimetière de l'hôpital général d'Albi.....	X
8. Annexe 8 : Lettre de la mairie d'Albi.....	XII
9. Annexe 9 : Compte rendu des délibérations de la CODENAPS en date du 15 mars 2013....	XIII
Table des matières.....	XVII